



Bulletin Officiel

N° 4148 Jeudi 12 Juillet 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

INFORMATIONS POST AGO ET AGE

ARAB TUNISIAN LEASE AGE 3
ARAB TUNISIAN LEASE AGO 4-7

PROJET DE RESOLUTIONS

B T L - AGE 8
SODINO SICAR AGO 9

ASSEMBLEES GENERALES

A I L AGO 10
SOCIETE MODERN LEASING AGO 10
HANNIBAL LEASE AGE 11

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

SOTUMAG 11

COURBE DES TAUX 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13-14

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 - 12 - 2011

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST
- SODINO SICAR -

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 - 12 - 2011

ARAB INTERNATIONAL LEASE AIL

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 - 12 - 2011

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST
- SODINO SICAR -

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant et publiant leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2012, au plus tard le 20 juillet 2012.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES**INFORMATIONS POST AGE****ARAB TUNISIAN LEASE**

Siège social : Ennour Building, Centre urbain Nord –El Mahraj108Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2012, la Société Arabe Tunisian lease « ATL » publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées :**Première résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du CA sur l'augment capital, décide une augmentation du capital dans les conditions suivantes :

-Incorporation de réserves par l'émission de 2 millions d'actions: 2 millions de Dinars
Augmentation du capital en numéraire de 6 millions de Dinars par l'émission de 6 millions (nouvelles, de valeur nominale de 1 Dinar majorée d'une prime d'émission de 2 dinars.
Ainsi le capital passera de 17 millions de Dinars à 25 millions de Dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation du capital L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la modifie l'article 6 des statuts comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de Vingt cinq Millions de Dinars (25.000 000,000 Dinar en vingt cinq Millions (25.000 000) actions nominatives.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la mise en conformité de l'article 33 des st dispositions de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédits

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procé de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de pub légales ou de régularisations.

AVIS DES SOCIETES

ARAB TUNISIAN LEASE

Siège social : Ennour Building, Centre urbain Nord –El Mahraj108Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2012, la Société Arabe Tunisian lease « ATL » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2011, approuve le rapport du Conseil d'Administration, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011 tels qu'ils ont été présentés, et ratifie l'acte des rapports des commissaires aux comptes.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour leurs gestions relatives à l'exercice clos au 31/12/2011.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par l'A.T.L d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'élire les administrateurs suivants pour un mandat de 3 ans finissant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2014 :

Membres	Représenté par	Qualité
Slimène BETTAEIB	Lui même	Président
ATB	Jamel JENANA	Membre
Fethi BLANCO	Lui même	Mandaté par l'ATB
ABDELWAHED GOUIDER	Lui même	Mandaté par l'ATB
ATI-SICAF		Membre
Société ENNAKL	Sehir JELJELI	Membre
BNA	Faouzi GUEBLI	Membre
Ammar TLILI	Lui même	Mandaté par la BNA
SEFINA SICAF	Ferid ABBES	Membre
LAAROSSI BOUZIRI	Lui même	Administrateur indépendant
EZZEDDINE SAHDANE	Lui même	Administrateur indépendant
Ridha Zerzeri	Lui même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Cette résolution est approuvée à la majorité

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la désignation des commissaires aux comptes suivants pour les exercices 2012-2013 et 2014 :

- Neji HERGLI « FAC »
- Chiheb EL GHANMI « GAC »

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner Monsieur Mohamed DRISS comme conseiller auprès du Conseil d'Administration pour une période de 3 ans.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence à 15.000,000 DT (Brut) par administrateur et par conseiller.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les indemnités brutes des membres du Comité Exécutif, du Comité Permanent d'Audit Interne et du comité des risques à 10.000,000 DT brut

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer un montant de 2.000.000 DT du poste « réserves pour risques généraux » au poste « Résultats reportés » et un montant de 67.340 du poste « effets de notification comptables » au poste « résultats reportés »

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2011 comme suit :

TABLEAU DE REPARTITION DES BENEFICES

1	Résultat net de 2011	3 461 719
2	Résultats reportés de 2010	2 131 214
	Bénéfice distribuable (1+2)	5 592 933
3	Réserves légales (plafond de 10% atteint)	0
	Reliquat :	5 592 933
4	Réserves pour réinvestissements exonérés au titre de 2011	2 000 000
	Reliquat :	3 592 933
5	Dividendes 20%	3 400 000
	Reliquat :	192 933
6	Réserves pour fonds social (0% du bénéfice de l'année)	0
	Reliquat :	192 933
7	Résultats reportés de 2011	192 933

Le dividende de l'exercice 2011 est fixé à 0,200 Dinars par action.

Le paiement des dividendes sera effectué auprès des intermédiaires en Bourse et des Banques et ce conformément à l'instruction n°16 de la STICODEVAN application de la loi 94/117 du 14/11/1994.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

- Suite -

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publications légales régularisations.

1. Le bilan après affectation du résultat :

BILAN - ACTIFS			
(Montants exprimés en dinars)		31 décembre 2011	31 décembre 2010
	Liquidités et équivalents de liquidités	17 004 567	14 856 935
CREANCES SUR LA CLIENTELE	Créances sur la clientèle	353 571 228	343 723 866
	Moins : provisions	-19 427 662	-13 856 130
		334 143 566	329 867 736
PORTEFEUILLE TITRES	Immobilisations financières	18 270 250	15 093 050
	Moins : provisions	-1 219 037	-913 735
		17 051 213	14 179 315
VALEURS IMMOBILISEES	Immobilisations propres	7 075 896	6 838 510
	Moins : amortissements	-2 512 605	-2 069 176
		4 563 291	4 769 333
AUTRES ACTIFS	Autres actifs	13 187 538	21 063 053
	Moins : provisions	-239 055	-172 377
		12 948 484	20 890 676
	TOTAL DES ACTIFS	385 711 121	384 563 997

- Suite -

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS									
(Montants exprimés en dinars)									
								31 décembre 2011	31 décembre 2010
PASSIFS	Concours bancaires et autres passifs financiers							0	0
	Dettes envers la clientèle							3 045 078	3 562 386
	Emprunts et ressources spéciales							309 478 917	297 384 189
	Fournisseurs et autres passifs							27 597 086	38 089 102
	Total des passifs							340 121 081	339 035 676
CAPITAUX PROPRES	Capital social							17 000 000	17 000 000
	Réserves							28 397 106	28 397 106
	Résultats reportés							192 934	131 215
	Total des capitaux propres après affectation							45 590 040	45 528 321
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS							385 711 121	384 563 997

1. L'état d'évolution des capitaux propres :

ETAT DE L'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011									
	Résultat	Capital Social	Réserves légales	Prime d'Emission	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour Réinvestissements Exonérés	Réserves pour Risque divers	Report à Nouveau	Total
Solde au 31/12/2011 avant affectation	3 461 719	17 000 000	1 700 000	5 000 000	1 132 474	16 364 632	4 200 000	131 215	48 990 040
Affectation approuvée par l'AGO du 30/06/2012	-61 719		0		0	2 000 000	-2 000 000	61 719	0
Dividendes	-3 400 000								-3 400 000
Solde au 31/12/2011 après affectation	0	17 000 000	1 700 000	5 000 000	1 132 474	18 364 632	2 200 000	192 934	45 590 040

AVIS DES SOCIETES

مشروع لوائح الجلسة العامة الخارقة للعادة

البنك التونسي الليبي

المقر الاجتماعي: 25 شارع خير الدين باشا تونس 1002

مشروع قرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم 16 جويلية 2012.

اللائحة الأولى :

تصادق الجلسة العامة الخارقة للعادة على تعديل المادة 30 من العقد التأسيسي للبنك على النحو التالي:

"يشرف على إدارة الشركة مجلس إدارة يتكون من عشرة أعضاء ثمانية منهم يتم تعيينهم من بين المساهمين 4 أعضاء من الجانب التونسي و4 أعضاء من الجانب الليبي وعضوين مستقلين على معنى المادة 13 من منشور البنك المركزي التونسي عدد 06 لسنة 2011 عضو من الجانب التونسي وعضو من الجانب الليبي وتصادق على تعيينهم الجلسة العامة العادية مع مراعاة قاعدة تساوي التمثيل للطرف التونسي والطرف الليبي.

ويمكن تسمية شخص معنوي عضوا لمجلس الإدارة وفي هذه الصورة يجب عليه أن يعين بمناسبة تسميته ممثلا دائما يخضع لنفس الشروط والالتزامات ويتحمل نفس المسؤولية المدنية والجزائية كما لو كان عضو مجلس إدارة بصفته الشخصية مع بقاء الشخص المعنوي المعين له مسؤولا بالتضامن معه".

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ.....

اللائحة الثانية

تعطي الجلسة العامة العادية جميع الصلاحيات لكل حامل لنسخة أو مضمون من هذا المنشور لغرض القيام بجميع إجراءات الإيداع والنشر القانونية.

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

شركة التنمية والاستثمار للشمال الغربي
المقر الاجتماعي: شارع الطيب المهيري بناية شركة المعارض بسليانة 6100 سليانة
 مشروع قرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 19 جويلية 2012.

اللائحة الأولى:

تصادق الجلسة العامة على التأخير في انعقاد هذه الجلسة وتمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

اللائحة الثانية:

تصادق الجلسة العامة العادية بعد استماعها لتقرير مجلس الإدارة وللتقريرين العام والخاص لمراقب الحسابات على القوائم المالية لسنة 2011 وعلى العمليات المعنية بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

اللائحة الثالثة :

بعد اطلاعها على التقرير السنوي لمراقب الحسابات عن الحسابات المجمعة المتعلقة بالسنة المالية 2011، تصادق الجلسة العامة على الحسابات المجمعة كما وقع تقديمها

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

اللائحة الرابعة:

تصادق الجلسة العامة العادية على الإبراء التام لذمة أعضاء مجلس الإدارة على تصرفهم خلال السنة المالية 2011

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

اللائحة الخامسة:

تصادق الجلسة العامة العادية على تويب النتيجة الصافية للسنة المالية 2011 والبالغ بـ دينار كما يلي
 * دينار على حساب الاستهلاكات المؤجلة
 * دينار على حساب النتائج المؤجلة

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

اللائحة السادسة:

تصادق الجلسة العامة العادية على استقطاب السيد الطاهر بن حنيرة بمجلس إدارة الشركة عوضا عن السيد عبد السلام محسني وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي تنتظر في الحسابات المالية لسنة 2013 كما تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد عضوية كل من الشركة التونسية للبنك والصندوق الوطني للضمان الاجتماعي بمجلس إدارة الشركة وتنتهي مهامهم بانعقاد الجلسة العامة العادية التي تنتظر في الحسابات المالية لسنة 2014

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

اللائحة السابعة:

تحول كل الصلاحيات لرئيس مجلس الإدارة أو من ينوبه للقيام بكل إيداع ونشر عند الاقتضاء وتمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Arab International Lease
Siège social : 11, rue Hedi Nourira Tunis 280

La Société Arab International Lease, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le lundi 16 juillet 2012, à 10 heures au siège social de la Banque Tuniso-Koweitienne sis au 10 Bis Avenue Mohamed-V- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2011.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes.
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2011.
4. Quitus aux administrateurs.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2011.
6. Cooptation d'administrateurs.
7. Nomination d'administrateurs pour la période 2012-2014.
8. Nomination de deux commissaires aux comptes pour la période 2012-2014.
9. Emission d'un emprunt obligataire.

2012 - AS - 1015

**SOCIETE MODERN LEASING
(Groupe BANQUE DE L'HABITAT)
SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM
LOT AFH -BC5 CENTRE URBAIN NORD1082 TUNIS MAHRAJENE**

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 16 juillet 2012 à 11 h 30 au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de l'exercice 2011,
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2011 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial,
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Affectation des résultats 2011 et rectification de celle de 2010.
6. Nomination de 2 administrateurs
7. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
8. Nomination d'un Co-Commissaire aux Comptes
9. Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2011
10. Fixation de la rémunération du Comité d'Audit pour l'exercice 2011
11. Emission d'emprunts obligataires

Pour le Conseil d'Administration

La Présidente du Conseil

2012 - AS - 973

AVIS DES SOCIETES

HANNIBAL LEASE
Immeuble Triki Rue du Lac Malaren
Les Berges du Lac 1053 Tunis

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2012

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le lundi 16 juillet 2012 à 10 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts de la société pour leur mise en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Réduction de la valeur nominale de l'action de Dix (10) Dinars à Cinq (5) Dinars.
- Modification des dispositions de l'article 6.

2012 - AS - 990

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS
- SOTUMAG -

Siège Social : Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-

La Société Tunisienne des Marchés de Gros - SOTUMAG - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 2 juillet 2012, a décidé de mettre en paiement les dividendes de l'exercice 2011 à partir du **mercredi 18 juillet 2012**, à raison de **D.0,023** par action.

2012 - AS - 1033

AVIS DES SOCIETES

COURBE DES TAUX DU 12 JUILLET 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,691%		
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,697%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,730%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,774%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,818%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,850%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,905%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		3,949%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		3,982%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,037%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,068%	1 005,753
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,081%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,137%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,180%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013	4,224%		
	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013	4,217%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,356%	1 020,526
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,651%	1 046,682
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,789%	1 064,280
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,132%	1 043,474
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,524%		984,528
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,609%	987,950
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,730%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,884%	1 036,449
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		967,038
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,147%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,155%	964,565
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,254%	1 045,824
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,262%		951,220

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	141,587 141,598		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,434 12,435		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,275 1,276		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,499 34,502		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,033 47,036		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	176,527 177,664		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	596,341 599,091		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	143,795 144,501		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	130,399 130,859		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	120,138 120,504		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	117,976 118,300		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	98,086 98,859		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	149,098 149,479		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	112,501 112,715		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	107,037 107,262		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 333,454 1 336,493		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 343,609 2 353,103		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	110,074 110,519		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	111,344 111,445		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	124,612 124,960		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 218,139 1 223,923		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	138,989 139,847		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,066 16,205		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 025,527 6 041,975		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 828,669 6 840,126		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,408 2,429		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,985 2,000		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,296 1,316		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12 3,845	107,705	105,523	105,532
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12 3,670	104,453	102,570	102,578
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12 3,916	105,332	103,577	103,587
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12 4,444	103,098	100,629	100,640
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12 3,986	103,394	101,361	101,371
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12 3,786	107,215	105,061	105,070
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12 3,881	103,772	101,865	101,876
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12 3,918	103,897	101,873	101,882
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12 3,841	104,077	102,243	102,253
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12 3,462	105,536	103,829	103,836
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12 4,343	102,558	99,977	99,986
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12 3,960	104,185	102,125	102,135
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12 3,422	103,891	102,211	102,220
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12 3,588	106,625	104,832	104,840
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12 3,763	105,870	103,814	103,823
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12 3,137	102,845	101,112	101,119
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12 3,552	102,760	100,852	100,859
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12 3,625	104,226	102,595	102,605
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12 3,885	102,393	100,543	100,554
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12 3,356	103,270	101,740	101,749

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	102,593	102,602
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	100,530	100,539
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	102,267	102,276
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	102,990	102,998
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	100,354	100,363
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,299	10,300
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	101,565	101,574
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	101,803	101,812
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	99,392	99,456
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	75,013	75,283
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	159,903	160,181
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1 598,564	1 601,185
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,617	114,644
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,280	115,427
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	98,174	98,600
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,807	16,843
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	280,122	282,371
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	43,892	43,861
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 632,484	2 639,497
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	82,749	82,996
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	60,015	60,113
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	102,893	103,088
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	114,940	115,218
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	110,347	111,050
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,637	11,658
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,863	12,912
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,820	16,887
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	17,327	17,405
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,069	13,120
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	11,012	11,024
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,702	10,716
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,646	10,652
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	129,819	130,242
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	129,575	129,775
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,291	11,335
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	123,572	124,028
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	21,345	21,539
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	97,708	98,090
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	98,919	99,245
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	97,374	97,878
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	99,948	100,082
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	119,075	119,482
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	145,004	146,264
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,349	11,334
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	123,457	123,442
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	117,211	117,255
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,252	106,526
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	105,578	105,772
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	190,651	192,144
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	166,403	167,416
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	143,034	143,440
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 446,233	10 576,044
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	222,585	225,773
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	145,864	146,636
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 613,643	1 623,841
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	114,259	115,821
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,227	99,902
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	121,762	124,845
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	9 985,455	10 043,335

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest****-SODINO SICAR-**

Siège social : Av.Taïeb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 juillet 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Lotfi HAMMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**(Montants exprimés en Dinars)****ACTIFS**

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS AU 31-12-11	MONTANTS AU 31-12-10
ACTIFS NON COURANTS			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A1	1 845	1 845
MOINS AMORTISSEMENTS		-1 477	-1 199
		-----	-----
		368	646
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A2	701 511	687 821
MOINS AMORTISSEMENTS		-306 732	-255 628
		-----	-----
		394 779	432 193
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A3	26 971 901	22 061 201
MOINS PROVISIONS		-3 950 868	-2 524 560
		-----	-----
		23 021 034	19 536 642
AUTRES ACTIFS NON COURANT		8 500	17 000
ACTIFS NON COURANTS		23 424 681	19 986 481
ACTIFS COURANTS			
AUTRES ACTIFS COURANTS	A4	980 581	489 617
MOINS PROVISIONS		-7 115	-7 115
		-----	-----
		973 467	482 503
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A5	23 572 047	21 482 503
MOINS PROVISIONS		-1 239 228	-395 716
		-----	-----
		22 332 819	21 086 788
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A6	2 111 179	7 877 866
		-----	-----
ACTIFS COURANTS		25 417 465	29 447 156
TOTAL DES ACTIFS		48 842 146	49 433 638

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en Dinars)

CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS AU 31-12-11	MONTANTS AU 31-12-10
CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT		48 000 000	48 000 000
ACTIONNAIRES CAPITAL NON APPELE		-12 000 000	-12 000 000
RESERVES	B1	702 071	699 071
RESULTATS REPORTEES		-3 056 505	-1 868 835
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT RESULTAT		33 645 566	34 830 235
RESULTATS DE L'EXERCICE		-2 046 184	-1 187 669
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT AFFECTATION RESULTAT		31 599 382	33 642 566
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
FINANCEMENT 21-21		555 724	555 724
FINANCEMENT FOPRODI		9 412 190	6 543 190
FINANCEMENT RITI		45 885	45 885
FINANCEMENT BEI		271 582	271 582
FINANCEMENT IRADA		5 850 000	7 500 000
AVANCES SUR CESSION D'ACTIONS		266 787	237 787
PASSIFS NON COURANTS	B2	16 402 168	15 154 168
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		35 633	26 610
AUTRES PASSIFS COURANTS	B3	209 559	166 844
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	B4	595 404	443 450
PASSIFS COURANTS		840 596	636 904
TOTAL DES PASSIFS		17 242 764	15 791 071
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		48 842 146	49 433 638

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

Modèle autorisé
(Montants exprimés en Dinars)

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS AU 31-12-11	MONTANTS AU 31-12-10
REVENUS DES PARTICIPATIONS		91 306	162 399
REVENUS DES PLACEMENTS		869 766	492 741
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		86 416	139 812
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		3 600	3 600
PRODUITS D'EXPLOITATION	C.1	1 051 087	798 552
CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES	C.2	-44 115	-142 636
ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE	C.3	-135 899	-167 459
CHARGES DU PERSONNEL	C.4	-544 240	-435 680
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS	C.5	-2 329 703	-1 189 145
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	C.6	-42 374	-50 483
CHARGES D'EXPLOITATIONS		-3 096 331	-1 985 403
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 045 243	-1 186 851
AUTRES GAINS ORDINAIRES	C.7	131	2
AUTRES PERTES ORDINAIRES		0	0
RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT		-2 045 113	-1 186 849
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-1 071	-820
RESULTAT DE L'ACT. ORDINAIRES APRES IMP.		-2 046 184	-1 187 669
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MOD COMP		-2 046 184	-1 187 669

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU31 décembre 2011

Modèle autorisé

(Montants exprimés en Dinars)

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS AU 31-12-11	MONTANTS AU 31-12-10
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</i>			
Résultat net		<u>-2 046 184</u>	<u>-1 187 669</u>
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		2 329 703	1 189 145
- Variation des Créances et autres actifs		-490 964	-222 860
- Variation des fournisseurs et autres dettes		51 738	50 808
- Variation autres actifs non courants			-25 500
- Reclassement Exigible BEI et FOPRODI (Principal)		2 723	15 184
- Plus values de cession des Immobilisations Corp. & Incorp. Reclassement Exigible irada		143 992	
<u>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</u>		<u>-8 992</u>	<u>-180 892</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles		-13 690	-86 152
Décassements provenant de l'acquisition financières			
* Participations		-5 089 500	-4 975 625
* Comptes courants associés		-5 372 500	-5 750 000
* Cautionnement			
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
* Participations		178 800	439 210
* Prêts 21-21			219
* Comptes courant associés		50 000	15 000
Variation des avances sur cession d'actions reçues		29 000	79 321
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</u>		<u>-10 217 890</u>	<u>-10 278 027</u>
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>			
Encaissement de la libération du capital			18 000 000
reserves pour fonds social		3 000	4 050
Variation des placements courants		3 232 956	-9 537 016
Encaissements sur financement FOPRODI		2 882 000	2 324 400
Remboursement IRADA		-2 500 000	
Encaissements sur financement IRADA		850 000	7 500 000
Remboursement 21-21			-3 408
Décassements sur financement FOPRODI ET BEI		-7 761	-110 049
<u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u>		<u>4 460 195</u>	<u>18 177 977</u>
<u>VARIATION DE TRESORERIE</u>			
Trésorerie début de l'exercice		7 877 866	158 808
Trésorerie Fin de l'exercice		2 111 179	7 877 866

NOTE D'ORDRE GENERAL**I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La **Société de développement du Nord Ouest** a été créée sous la forme d'une société anonyme suivant acte sous seing privé en date du 04 Mai 1996 enregistré à Tunis en date du 27 Mai 1996, avec un capital initial de **4.000.000 Dinars** divisé en 400.000 actions de valeur nominale de 10 Dinars chacune.

Quatre augmentations ont été réalisées depuis la constitution de la société pour porter le capital à 48 000 000 dinars réparti sur 4 800 000 actions de 10 dinars chacune.

Toutes les actions ont été souscrites en numéraire.

La société a pour objet, conformément à l'article 3 de ses statuts :

- La participation, pour son propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs tels que définis par le code d'incitation aux investissements ; des entreprises implantées dans les zones de développement régional, telles que fixées par le dit code ; des entreprises objets d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques et bénéficiant de mesures de redressement conformément à la législation en vigueur ; et les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques ;
- La réalisation de toute opération ayant un rapport direct ou indirect avec son objet.

L'activité de la **SODINO** se limite à la région du Nord Ouest c'est à dire les gouvernorats de Béja, Jendouba, Le Kef et Siliana.

Par ailleurs, la **SODINO** est gérée par un conseil d'administration composé de 12 membres.

II. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**2.1- Composition des états financiers :**

Les états financiers de la **SODINO** arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- l'intelligibilité ;
- la pertinence ;
- la fiabilité ;
- et la comparabilité.

Ces caractéristiques sont considérées en tenant compte de deux contraintes : l'équilibre avantages - coûts et l'importance relative.

* **Le Bilan** fournit l'information sur la situation financière de la **SODINO** et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations.

Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* **L'Etat de résultat** fournit les renseignements sur la performance de la **SODINO**. La méthode de présentation retenue des produits et charges est celle **autorisée** : selon leur nature.

Le choix de la présentation selon cette méthode tient compte de la culture comptable en vigueur et des spécificités sectorielles et organisationnelles de la **SODINO**.

* **L'Etat des flux de trésorerie** renseigne sur la manière avec laquelle la **SODINO** a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter ces flux en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissement ou de décaissement passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

2.2- Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de la **SODINO**, arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables Tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence n'existe entre les normes Tunisiennes et les principes comptables retenus par la **SODINO** pour l'élaboration de ses états financiers.

III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES

APPLIQUES

Pour l'élaboration de ses états financiers au 31 décembre 2011, la **SODINO** a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

En plus de l'adoption de la convention du coût historique, les principes résultants des **conventions comptables** prévues par le cadre conceptuel sont utilisés pour la préparation et la présentation des états financiers.

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes suivantes :

3.1- Immobilisations Incorporelles :

Les éléments incorporels de la **SODINO** qui constituent des éléments d'actifs sont ceux ayant un potentiel de générer des avantages économiques futur au bénéfice de la **SODINO**.

Ils sont pris en compte aux états financiers conformément à la norme comptable N°6 et comprennent les logiciels informatiques dissociés du matériel et acquis pour l'usage interne de la **SODINO**.

Le facteur qui est pris en considération pour estimer la durée d'utilisation de ces immobilisations incorporelles est essentiellement l'effet de l'obsolescence.

Compte tenu de ce facteur, les logiciels ont été amortis sur une durée de 3 ans.

3.2- Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2011 sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable N°5.

Elles sont initialement évaluées à leur **coût d'acquisition**, en cas d'acquisition à titre onéreux, et à leur **coût de production** quant elles sont produites par la **SODINO**. Les immobilisations acquises à titre gratuit sont évaluées à leur **valeur vénale**.

Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition ou à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà prise en compte sont ajoutées à la valeur comptable du bien quant elles permettent :

- d'allonger la durée d'utilisation ou d'augmenter la capacité du bien ;
- d'obtenir une amélioration substantielle de la qualité de la production du bien ;
- d'obtenir une réduction substantielle des frais d'exploitation initialement prévus.

La méthode d'amortissement adopté est **l'amortissement constant** (linéaire) qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilisation du bien. Les taux retenus sont les suivants :

- Construction :	2%
- Matériel Roulant :	20%
- Agencements, aménagements et installations :	10 % et 20%
- Equipements de bureau :	10%
- Matériel de Bureau :	10 % et 20%

Le matériel informatique a fait l'objet d'un amortissement dégressif au taux de 37,5%.

Quant aux immobilisations dont la valeur d'acquisition ne dépasse pas 200 Dinars sont amorties intégralement.

3.3- Immobilisations financières :

Les immobilisations financières de la **SODINO** comportent les participations, les dépôts et cautionnements et les prêts à plus d'un an.

Les participations sont des placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

Les participations de la **SODINO** sont prises en compte et évaluées en respectant les dispositions de la norme comptable N°7. Ainsi, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A la date d'inventaire, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation représente pour la **SODINO**.

Pour cette estimation, les éléments suivants sont pris en considération : actif net, rentabilité et perspectives de rentabilité, perspectives de réalisation, conjoncture économique, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

La comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'usage fait apparaître des plus ou moins values.

Les plus-values ou moins-values dont il s'agit sont globales par catégories de titres de même nature et conférant les mêmes droits.

Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation. Aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

La **SODINO** a signé avec l'Etat Tunisien plusieurs conventions de financement et de gestion des participations, notamment :

- le Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI » ;
- le Fonds de Promotion de l'Agriculture ;
- Le Fonds National de l'Emploi « 21-21 » ;
- le Fonds de l'Investissement dans la Technologie de l'Information « FITI » ;

La **SODINO** a, en outre, signé avec la Banque Européenne d'Investissement « B.E.I. » une convention de financement et de gestion de ligne de crédit destinée à financer une partie des investissements en fonds propres réalisés par les institutions agréés dans des entreprises Tunisiennes relevant des secteurs productifs et des services.

Les participations de la **SODINO**, financées aussi bien sur fonds propres que sur lignes de crédits ou fonds spéciaux sont inscrits au nom de la **SODINO** et par conséquent, figurent à l'actif de ses états financiers.

La contre partie des participations financées sur lignes de crédit ou fonds spéciaux est inscrite au passif des états financiers, parmi les passifs non courants.

Les provisions pour dépréciation des investissements financiers, constatées à la date du 31 décembre 2011, couvrent le risque de dépréciation des participations de la **SODINO** financées sur fonds propres.

3.4- Evénements postérieurs à la date de clôture :

Les événements survenant après la date de clôture de l'exercice (31 décembre) sont ceux, favorables ou défavorables, qui se produisent entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers. Ces événements sont pris en compte dans les états financiers de la **SODINO** en application des recommandations de la norme comptable N°14 comme suit :

- Pour les événements liés à des conditions existant à la date de clôture (qui constituent un élément complémentaire d'appréciation de la valeur de l'actif ou du passif à la date de clôture), les états financiers sont ajustés en vue de fournir une information complémentaire ou rectificative.
- Pour les événements non liés à des conditions existant à la date de clôture de l'exercice, il n'est pas procédé à la modification des comptes. Une mention est portée au niveau des notes aux états financiers.

3.5- Engagements hors bilan :

Conformément aux recommandations de la norme comptable N°14, les éventualités de survenance d'événements futurs de nature à affecter la fiabilité et la pertinence des états financiers sont traduits dans ces états par des provisions ou par la production d'informations complémentaires aux notes aux états financiers.

Les éventualités résultent d'un droit ou d'une obligation contractuelle, dont les effets sur la valeur ou la composition de l'actif de la **SODINO** sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures, sont considérés comme des engagements à porter au niveau des notes aux états financiers. Cette mention porte sur :

- la nature de l'éventualité ;
- les incertitudes qui affectent l'issue, et
- l'estimation de leur incidence financière.

3.6- Les comptes de charges et de produits :

Les revenus de la **SODINO** sont constitués :

- des produits des participations ;
- des produits des placements
- et des produits des études et commissions.

Les produits des participations de la **SODINO** (plus value de cession) sont constatés à l'encaissement.

IV/ LES INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

- La **SODINO** détient 49,998% du capital social de la société **SOPINO**, cette dernière est sous son contrôle exclusif.
- LA **SODINO** loue à la **SOPINO** un local à usage de siège social pour un montant de 3 600 dinars.
- La **SODINO** a fourni à la **SOPINO** deux crédits inscrits en compte courant d'une valeur de 10 000 000 dinars. Ces crédits ont rapporté la somme de 453 000 dinars sous forme d'intérêt.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTES A L'ACTIF

Note A.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la **SODINO** totalisent au 31 Décembre 2011 une valeur brute de 1845Dinars.

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2011	31/12/2010	
- Logiciel informatique	1010	1010	0
- Système domaine SODINO	845	845	0
TOTAUX	1 845	1 845	0

Les amortissements cumulés des immobilisations incorporelles totalisant au 31/12/2011 un solde de **1477** Dinars sont détaillés, par poste, dans le tableau suivant :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2011	31/12/2010	
- Logiciel Informatique	1 010	1 010	0
- Système	467	189	278
TOTAUX	1477	1 199	278

Note A.2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont enregistré une augmentation de **13 690** dinars et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2011	31/12/2010	
- Construction	318 008	318 008	0
- Matériel de transport de fonction	110 080	110 080	0
- Matériel de transport de service	121 835	121 835	0
- Agencements et aménagements	22 967	19 487	3 481
- Installations	10 537	10 537	0
- Mobilier de bureau	41 874	41 874	0
- Matériel de bureau	14 564	14 564	0
- Matériel Informatique	57 785	47 577	10 209
- Fourniture de bureau	3 859	3 859	0
TOTAUX	701 511	687 821	13 690

Les amortissements cumulés des immobilisations corporelles totalisant au 31/12/2011 un solde de **306 732** Dinars sont détaillés, par poste, dans le tableau suivant :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2011	31/12/2010	
- Bâtiment	37 631	31 270	6 361
- Matériel de transport de fonction	49 955	27 939	22 016
- Matériel de transport de service	99 320	84 530	14 790
- Agencements et aménagements	18590	17 776	814
- Installations	10456	10 002	454
- Mobilier de bureau	33 185	30 915	2 270
- Matériel de bureau	8897	7 938	959
- Matériel Informatique	44837	41 397	3 440
- Equipement de bureau	3 859	3 859	0
TOTAUX	306 732	255 627	51 105

Note A.3-. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Sous cette rubrique figurent les participations inscrites au nom de la SODINO, les prêts accordés sur fonds 21-21 et les dépôts et cautionnement pour une **valeur brute** totale de **26 971 901 Dinars**

La variation des soldes des immobilisations financières entre 2011 et 2010 se détaille comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2011	31/12/2010	
- Immobilisation financière à statut juridique particulier (IKDAM I)	250 000	250 000	0
- Participation IKDAM gestion	99 900	99 900	0
- Participation SODET	1 700	1 700	0
- SOPINO	2 499 900	2 499 900	0
- Participation SRAOJETEN	25 000	0	25 000
- PARTICIPATION CEFIC	1 000	1 000	0
- Participations	24 142 255	20 575 055	3 567 200
- Prêts 21-21	556 218	556 218	0
- Dépôts et cautionnements	928	928	0
- Versement restant à effectuer/participations	-605 000	-1 923 500	1 318 500
Valeur Brute	26 971 901	22 061 201	4 910 700
- Provision / Participations	-3 950 868	-2 524 559	-1 426 308
TOTAUX	23 021 034	19 536 642	-3 484 392

Variations des participations

PARTICIPATION	2010	LIBERATION	CESSION	2011
SMVDA ETTATAOUER II	12 000			12 000
SMVDA AOUILIA	9 250			9 250
STE Z'BIDA	6 000			6 000
Centrale Laitière VAGA	198 750			198 750
STE ABIT	61 000			61 000
STE ABIT (Béjaoui)	191 400			191 400
STE SOTUFAF	100 000			100 000
STE FRUINOR	15 000			15 000
SFFYN SAMI	60 000			60 000
STE NORD TOURISME	124 000			124 000
STE LE FRIGO	115 875			115 875
FOPRODI / STE LE FRIGO	6 450			6 450
Centrale Laitière LE SERS	156 350			156 350
SKPCM	4 800			4 800
TGA	140 000			140 000
HUILERIE NORD OUEST	6 250			6 250
FOPRODI / HUILERIE NORD OUEST	6 250			6 250
MOZART	30 000			30 000
STE VONORD	229 000			229 000
BEST CAR (Salah Bahri)	45 000			45 000
BEST CAR (Ibtissem Bahri)	45 000			45 000
GATT	1 000			1 000
WINTECH (Med Jouini)	30 500			30 500
WINTECH (Salim Jouini)	455 000			455 000
Clinique des engins de Béja	150 000			150 000
MMT MARBRES	37 300		18 700	18 600
SMVDA ESSAIDIA	42 000			42 000
STE TUNISIE FONDERIE	250 000			250 000
STE TUNISIE FONDERIE FOPRODI	180 000			180 000
STE HUILERIE ZAAFRANA	114 100		7 100	107 000
STE HUILERIE ZAAFRANA FOPRODI	25 000		13 000	12 000
SOTES SA	109 000			109 000
SOTES SA FOPRODI	198 990			198 990
STE TOURISTIQUE ILHEM	80 000			80 000
TUNISO SUISSE DES VINS	150 000			150 000
TUNISO SUISSE DES VINS FOPRODI	102 000			102 000
GHANIMA ANDALOUS	236 000			236 000
DARNA	300 000	150 000		450 000
WEST PHARMA	270 020			270 020
Sté BOUMAKHLOUF	165 000			165 000
Sté BOUMAKHLOUF (FOPRODI)	97 500			97 500
TRIGEM	60 000		20 000	40 000
CTIA	150 000			150 000
SINA	200 000			200 000
MABROUKA	144 500			144 500
SIST	34 800			34 800
SIST (FOPRODI)	29 700			29 700
TUNIPA	175 000			175 000
TUNIPA (FOPRODI)	105 000			105 000
SIDI SLAMA	120 000		120 000	0
SIEM	250 000			250 000
CEPAS	45 000			45 000
SIPH	188 800			188 800
SIMAC	350 000			350 000

WINTECH	258 700			258 700
SOTRAMOL	49 000			49 000
SOTRAMOL (FOPRODI)	87 300			87 300
IMG	250 000			250 000
SINCAR	148 000			148 000
SINCAR (FOPRODI)	181 800			181 800
IMPRIMERIE EL AMINE	60 000			60 000
IMPRIMERIE EL AMINE (FOPRODI)	39 600			39 600
SIPH (FOPRODI)	280 800			280 800
SAB	150 000			150 000
SAB (FOPRODI)	270 000			270 000
SOREVAL	89 000			89 000
SOREVAL (FOPRODI)	225 000			225 000
HUILERIE SAIDI	117 000			117 000
AL DESIGN	55 000			55 000
AL DESIGN (FOPRODI)	90 000			90 000
BEESA	12 500			12 500
BEESA (FOPRODI)	16 500			16 500
SAN	23 000			23 000
SAN (FOPRODI)	19 800			19 800
GTOO	80 000			80 000
GTOO (FOPRODI)	109 260			109 260
HELIX	15 000			15 000
RAYEN DES EAUX	300 000			300 000
RAYEN DES EAUX (FOPRODI)	180 000			180 000
PROJET HUILERIE DE NO KHMIRI	100 000			100 000
PROJET HUILERIE DE NO KHMIRI(FOPRODI)	144 000			144 000
STE HIZAOUI DE PATE CERAMIQUE	50 000			50 000
STE HIZAOUI DE PATE CERAMIQUE(FOPRODI)	78 000			78 000
PROJET SALMI PLAST	10 000			10 000
PROJET SALMI PLAST (FOPRODI)	16 740			16 740
PROJET SAICA	40 000			40 000
PROJET SAICA (FOPRODI)	30 000			30 000
PROJET STOTCA	90 000			90 000
PROJET STOTCA (FOPRODI)	135 000			135 000
PROJET ZAGROM	60 000			60 000
PROJET ZAGROM (FOPRODI)	108 000			108 000
PROJET DRIDI PLAST	20 000			20 000
PROJET DRIDI PLAST(FOPRODI)	24 200			24 200
PROJET LINGETTE BEBE	255 000			255 000
PROJET LINGETTE BEBE (FOPRODI)	220 000			220 000
PROJET AUTOBLOQUANT SILIANA	70 000			70 000
PROJET AUTOBLOQUANT SILIANA (FOPRODI)	138 000			138 000
SET INDUDTRIE DES BRIQUES	400 000			400 000
PROJET BIO ESSENCES	22 000			22 000
PROJET BIO ESSENCES (FOPRODI)	24 000			24 000
PROJET EXPO FOREST	18 000			18 000
PROJET EXPO FOREST (FOPRODI)	36 000			36 000
PROJET BOLERIO SA	400 000			400 000
PROJET CIGMA BUSINESS COM	45 885			45 885
PROJET CIGMA BUSINESS COM (RITI)	45 885			45 885
PROJET TUILE DU NORD	55 000			55 000
PROJET TUILE DU NORD (FOPRODI)	50 000			50 000
PROJET WOOD PLAST	95 400			95 400
PROJET WOOD PLAST (FOPRODI)	84 600			84 600
PROJET PLASTIC DU NORD	11 000			11 000

PROJET PLASTIC DU NORD (FOPRODI)	17 100			17 100
PROJET KHAIRAT BLEDI	50 000			50 000
PROJET KHAIRAT BLEDI FOPRODI	160 000			160 000
PROJET IPLAST	320 000			320 000
PROJET IPLAST FOPRODI	270 000			270 000
PROJET ENERGY INDUSTRIE	539 000			539 000
PROJET PROMAX	180 000			180 000
PROJET UPAM	46 000			46 000
PROJET UPAM FOPRODI	132 000			132 000
P ROJET ECOPRODUCTA	40 000			40 000
PROJET ACT PHARMA	160 000			160 000
Part FOPRODI Projet	160 000			160 000
PROJET NEEDLE FASHION	143 000			143 000
PROJET PROMAX FOPRODI	256 500			256 500
PROJET LES VERGERS DU SOLEIL	330 000			330 000
PROJET MENUISERIE EL AYADI	20 000			20 000
PROJET MENUISERIE EL AYADI FOPRODI	20 000			20 000
PROJET SIGMA SOL	60 000			60 000
PROJET SIGMA SOL FOPRODI	60 000			60 000
PROJET SIMER	53 000			53 000
PROJET SIMER FOPRODI	120 000			120 000
PROJET TREEFINORD	150 000			150 000
PROJET TREEFINORD FOPRODI	331 000			331 000
PROJET TOM FRAIS	23 000			23 000
PROJET TOM FRAIS FOPRODI	72 000			72 000
PROJET MS ELITE	30 500			30 500
PROJET MS ELITE FOPRODI	84 000			84 000
PROJET BIOFREEZ	175 000			175 000
PROJET BIOFREEZ FOPRODI	322 000			322 000
PROJET NESMA INDUSTRIE	132 000			132 000
PROJET NESMA INDUSTRIE FOPRODI	288 000			288 000
PROJET SONOMAR	46 000			46 000
PROJET SONOMAR FOPRODI	46 000			46 000
PROJET LES RAMEAUX DE CARTHAGE	88 000			88 000
PROJET LES RAMEAUX DE CARTHAGE FOPROD	196 000			196 000
PROJET SOMOMA	10 000			10 000
PROJET SOMOMA FOPRODI	26 400			26 400
PROJET NUTIDOR	180 000			180 000
PROJET NUTIDOR FOPRODI	354 000			354 000
PROJET SIMETAL	420 000			420 000
PROJET SIMETAL FOPRODI	320 000			320 000
PROJET MEDICAL WEAR	50 000			50 000
PROJET MEDICAL WEAR FOPRODI	120 000			120 000
PROJET ALIMENTS VERTS	82 000			82 000
PROJET ALIMENT VERTS FOPRODI	223 000			223 000
PROJET TECHNOLATEX	240 000			240 000
PROJET TECHNOLATEX FOPRODI	440 000			440 000
PROJET EQUERRE MODE	100 000			100 000
PROJET EQUERRE MODE FOPRODI	207 000			207 000
PROJET GLOBAL PAYMENT GATEWAY	140 000			140 000
PROJET FEEDBACK LEADERS	150 000			150 000
PROJET AMINA CONFECTION		135 000		135 000
PROJET SUN PRODUCT COMPANY		150 000		150 000
PROJET TUNISIA PULLETS		30 000		30 000
PROJET TUNISIA PULLETS FOPRODI		180 000		180 000
PROJET EXTRA BETTON		150 000		150 000
PROJET EXTRA BETTON FOPRODI		398 400		398 400
PROJET SB CONFECTION		35 000		35 000
PROJET SB CONFECTION FOPRODI		70 800		70 800

PROJET SOTUCAM+		70 000		70 000
PROJET SOTUCAM+ FOPRODI		246 000		246 000
PROJET WHITE PHARMA IRADA		247 000		247 000
PROJET WHITE PHARMA FOPRODI		316 800		316 800
PROJET VEGA CABLE		150 000		150 000
PROJET VEGA CABLE FOPRODI		390 000		390 000
PROJET SADETT		439 000		439 000
PROJET SMM		116 000		116 000
PROJET SMM FOPRODI		472 000		472 000
Total	20 575 055	3 746 000	178 800	24 142 255

La répartition des participations selon les sources de financement

PARTICIPATION	Situation au 31/12/2011					
	Fds Propres	BEI	Val. Brute	FOPRODI	RITI	TOTAL
SMVDA ETTATAOUER	12 000	0	12 000	0		12 000
STE ZBIDA	6 000	0	6 000	0		6 000
STE FRUINOR	15 000	0	15 000	0		15 000
SFFYN SAMI	60 000	0	60 000	0		60 000
CENTRALE LAITIERE LE SERS	156 350	0	156 350	0		156 350
S.K.P.C.M	4 800	0	4 800	0		4 800
T.G.A	140 000	0	140 000	0		140 000
MOZART	30 000	0	30 000	0		30 000
SMVDA AOUILIA	9 250	0	9 250	0		9 250
STE SOTUFAF	100 000	0	100 000	0		100 000
STE NORD TOURISME	124 000	0	124 000	0		124 000
CYNEX AGRITECH	0	0	0	0		0
VONORD	114 500	114 500	229 000	0		229 000
CENTRALE LAITIERE VAGA	99 375	99 375	198 750	0		198 750
ABIT (Ben Abda)	61 000	0	61 000	0		61 000
ABIT (Béjaoui)	58 400	0	58 400	0		58 400
ABIT (Béjaoui)	133 000	0	133 000	0		133 000
Clinique Engins BeJa	150 000	0	150 000	0		150 000
LE FRIGO	107 543	8 332	115 875	6 450		122 325
BEST CAR (Salah Bahri)	22 500	22 500	45 000	0		45 000
BEST CAR (Ibtissem Bahri)	22 500	22 500	45 000	0		45 000
GATT (Skander Karoui)	1 000	0	1 000	0		1 000
GATT (Walid Ayari)	0	0	0	0		0
WINTech (Med Jouini)	30 500	0	30 500	0		30 500
WINTech (Salim Jouini)	455 000	0	455 000	258 700		713 700
HUILERIE DU NORD OUEST	1 875	4 375	6 250	6 250		12 500
MMT MARBRES	18 600	0	18 600	0		18 600
SMVDA ESSAIDIA	42 000	0	42 000	0		42 000
STE TUN FONDERIE (Karim KASMI)	125 000	0	125 000	0		125 000
STE TUN FONDERIE (Walid Montacer)	125 000	0	125 000	180 000		305 000
STE HUILERIE ZAAFRANA	107 000	0	107 000	12 000		119 000
SOTES (Tarek BAHRI)	54 500	0	54 500	99 500		154 000
SOTES (Sofienne BAHRI)	54 500	0	54 500	99 490		153 990
ELGHANIMA "Andalous"(A,MOKTAR)	236 000	0	236 000	0		236 000
STE "ILHEM" (B,SAIDI)	80 000	0	80 000	0		80 000
HOTEL "DARNA" (L,Barbouch)	450 000	0	450 000	0		450 000
Sté T,S,V(N,Blagui)	150 000	0	150 000	102 000		252 000
PART PROJET CANADO UNISIENNE DES INDUSTRI	150 000	0	150 000	0		150 000

PROJET EXPO FOREST	18 000	0	18 000	36 000		54 000
PROJET BOLERIO SA	400 000	0	400 000	0		400 000
PARTICIPATION STE TRIGEM INDUSTRIE	40 000	0	40 000	0		40 000
PAT STE WEST PHARMA	270 020	0	270 020	0		270 020
PART PROJET SDA MABROUKA	144 500	0	144 500	0		144 500
PART PROJET SIMAC AYARI	350 000	0	350 000	0		350 000
PART STE BOU MAKHLOUF DES HUILES	165 000	0	165 000	97 500		262 500
PART PROJET SIST CHAHIRA	34 800	0	34 800	29 700		64 500
PART PROJET SINA	200 000	0	200 000	0		200 000
PART PROJET CEPAS MUSTI	45 000	0	45 000	0		45 000
PART PROJET STE INTER NLE EAUX MIN	250 000	0	250 000	0		250 000
PART PROJET TUNIPA	175 000	0	175 000	105 000		280 000
ACA PARTICIPATION PROJET SIPH	188 800	0	188 800	280 800		469 600
PART SOREVAL	89 000	0	89 000	225 000		314 000
PARTICIP STE SAB	150 000	0	150 000	270 000		420 000
PART PROJET SAN	23 000	0	23 000	19 800		42 800
PART PROJET HUILERIE SAIDI	117 000	0	117 000	0		117 000
PART PROJET AL DESIGN	55 000	0	55 000	90 000		145 000
PARTICIP SOCIETE BEE.SA	12 500	0	12 500	16 500		29 000
PART PROJET RAYEN DES EAUX	300 000	0	300 000	180 000		480 000
PART STE HELIX SA	15 000	0	15 000	0		15 000
PART STE IINTER MARBRE ET GRANITE	250 000	0	250 000	0		250 000
PART PROJET SINCAR*	148 000	0	148 000	181 800		329 800
PART IMPRIMERIE EL AMINE	60 000	0	60 000	39 600		99 600
PART PROJET GTOO BEN ARAB	80 000	0	80 000	109 260		189 260
PART PROJET SOTRAMOL	49 000	0	49 000	87 300		136 300
PART PROJET SAICA**	40 000	0	40 000	30 000		70 000
PART PROJET STOTCA*****	90 000	0	90 000	135 000		225 000
PART PROJET ZAGROM*	60 000	0	60 000	108 000		168 000
PARTICIPATION LINGETTE BEBE	255 000	0	255 000	220 000		475 000
PART PROJET AUTOBLOQUANT SILIANA	70 000	0	70 000	138 000		208 000
PART PROJET HIPAC	50 000	0	50 000	78 000		128 000
PART SALMI PLAST	10 000	0	10 000	16 740		26 740
PART PROJET HNO	100 000	0	100 000	144 000		244 000
PART SET INDUDTRIE DES BRIQUES	400 000	0	400 000	0		400 000
PART PROJET DRIDI PLAST	20 000	0	20 000	24 200		44 200
PROJET CIGMA BUSINESS COM	45 885	0	45 885	0	45 885	91 770
PROJET TUILE DU NORD	55 000	0	55 000	50 000		105 000
PROJET WOOD PLAST	95 400	0	95 400	84 600		180 000
PROJET PLASTIC DU NORD	11 000	0	11 000	17 100		28 100
PROJET KHAIRAT BLEDI	50 000	0	50 000	160 000		210 000
PROJET IPLAST	320 000	0	320 000	270 000		590 000
PROJET BIO ESSENCES	22 000	0	22 000	24 000		46 000
PROJET ENERGY INDUSTRIE	539 000	0	539 000	0		539 000
PROJET PROMAX	180 000	0	180 000	256 500		436 500
PROJET NEEDLE FASHION	46 000	0	46 000	132 000		178 000
P ROJET ECOPRODUCTA	40 000	0	40 000	0		40 000
PROJET ACT PHARMA	160 000	0	160 000	160 000		320 000
PROJET NEEDLE FASHION	143 000	0	143 000	0		143 000

PROJET LES VERGERS DU SOLEIL	330 000	0	330 000	0	330 000
PROJET MENUISERIE EL AYADI	20 000	0	20 000	20 000	40 000
PROJET SIGMA SOL	60 000	0	60 000	60 000	120 000
PROJET SIMER	53 000	0	53 000	120 000	173 000
PROJET TREEFINORD	150 000	0	150 000	331 000	481 000
PROJET TOM FRAIS	23 000	0	23 000	72 000	95 000
PROJET BIOFREEZ	175 000	0	175 000	322 000	497 000
PROJET NESMA INDUSTRIE	132 000	0	132 000	288 000	420 000
PROJET SONOMAR	46 000	0	46 000	46 000	92 000
PROJET LES RAMEAUX DE CARTHAGE	88 000	0	88 000	196 000	284 000
PROJET SOMOMA	10 000	0	10 000	26 400	36 400
PROJET NUTIDOR	180 000	0	180 000	354 000	534 000
PROJET SIMETAL	420 000	0	420 000	320 000	740 000
PROJET MEDICAL WEAR	50 000	0	50 000	120 000	170 000
PROJET ALIMENTS VERTS	82 000	0	82 000	223 000	305 000
PROJET TECHNOLATEX	240 000	0	240 000	440 000	680 000
PROJET EQUERRE MODE	100 000	0	100 000	207 000	307 000
PROJET MS ELITE	30 500	0	30 500	84 000	114 500
PROJET GLOBAL PAYMENT GATEWAY	140 000	0	140 000	0	140 000
PROJET FEEDBACK LEADERS	150 000	0	150 000	0	150 000
PROJET AMINA CONFECTION	135 000	0	135 000	0	135 000
PROJET SUN PRODUCT COMPANY	150 000	0	150 000	0	150 000
PROJET TUNISIA PELLET	30 000	0	30 000	180 000	210 000
PROJET VEGA CABLE	150 000	0	150 000	390 000	540 000
PROJET EXTRA BETON	150 000	0	150 000	398 400	548 400
PROJET SADETT	439 000	0	439 000	0	439 000
PROJET SB CONFECTION	35 000	0	35 000	70 800	105 800
PROJET SOTUCAM PLUS	70 000	0	70 000	246 000	316 000
PROJET WHITE PHARMA	247 000	0	247 000	316 800	563 800
PROJET SMM	116 000	0	116 000	472 000	588 000
TOTAUX	13 940 598	271 582	14 212 180	9 884 190	45 885 24 142 255

Les participations provisionnées

PARTICIPATION	Situation au 31/12/2011			Provision 2010	Dotation 2011
	Val. Brute	PROVISIONS	VCN		
SMVDA ETTATAOUER II	12 000	12 000	0	12 000	0
STE AOUILIA	9 250	9 250	0	9 250	0
STE Z'BIDA	6 000	6 000	0	6 000	0
SOTUFAF	100 000	87 520	12 480	87 520	0
CEB	150 000	150 000	0	150 000	0
STE ABIT*	252 400	245 104	7 296	245 104	0
STE FRUINOR	15 000	15 000	0	15 000	0
LE FRIGO	115 875	50 560	65 315	23 520	27 040
STE VONORD	229 000	114 500	114 500	114 500	0
VAGA **	198.750	99 375	99 375	99 375	0
WINTECH*	485 500	348 000	137 500	271 100	76 900
TUNISIE FONDERIE	250 000	125 000	125 000	59 200	65 800
SINA****	200 000	200 000	0	99 900	100 100
TSV *****	150 000	150 000	0	90 000	60 000
BOUMAKHLOUF *	165 000	165 000	0	82 500	82 500
SIST ***	34 800	34 800	0	11 600	23 200

SFFYN SAMI	60 000	59 500	500	59 500	0
NORD TOURISMES	124 000	124 000	0	124 000	0
STE CENTRALE LAITIERE LE SERS	156 350	156 350	0	156 350	0
SKCPM	4 800	4 800	0	4 800	0
STE TUNISIE GARNITURE ARTISTIQUE	140 000	106 875	33 125	106 875	0
DARNA ***	450 000	121 600	328 400	128 800	-7 200
TUNIPA****	175 000	175 000	0	70 000	105 000
SINCAR	148 000	74 000	74 000		74 000
SOTRAMOL**	49 000	19 600	29 400		19 600
MOZAR	30 000	23 735	6 265	23 735	0
AL DESIGN*	55 000	55 000	0	55 000	0
BEST CAR*	45 000	36 000	9 000	9 000	27 000
ILHEM ***	80 000	40 000	40 000	13 330	26 670
ESSAIDIA***	42 000	35 000	7 000	11 000	24 000
SOTES ***	109 000	53 122	55 878	43 600	9 522
CTIA ***	150 000	135 000	15 000	25 000	110 000
CEPAS MUSTI*	45 000	45 000	0	18 000	27 000
SIEM	250 000	175 000	75 000	125 000	50 000
SIMAC *	300 000	212 000	88 000	174 000	38 000
SAB *	150000	50 000	100 000	0	50 000
GTOO	80000	26 000	54 000	0	26 000
EL AMINE*	60000	8 556	51 444	0	8 556
SOREVAL*	89000	29 600	59 400	0	29 600
IMG*	150000	100 000	50 000	0	100 000
HELIX	15000	5 000	10 000	0	5 000
MABROUKA*	144 500	28 900	115 600	0	28 900
BEE*	12500	4 160	8 340	0	4 160
SAN*	23000	7 660	15 340	0	7 660
GATT	1000	1 000	0	0	1 000
GHANIMA*	236000	96 000	140 000	0	96 000
SIPH*	188000	94 400	93 600	0	94 400
HUI KHMIRITIQUE*	100000	16 600	83 400	0	16 600
HIPAC*	50000	8 300	41 700	0	8 300
PLAST DU NORD	11000	11 000	0	0	11 000
Sous total (1)	6 063 600	3 950 868	2 112 732	2 524 559	1 426 308

Les provisions sur les participations intéressent les participations financées sur les fonds propres de la **SODINO**

Note A.4- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent dinars se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Montants		VARIATION
	31/12/2011	31/12/2010	
- Prêt au personnel	88 726	82 054	6 672
- Etat impôt et taxes	276 052	221 809	54 243
- Débiteurs divers	41 546	32 708	8 838
- Charges constatés d'avance	5 444	6 407	-963
- Produit à recevoir	56 881 3	146 639	422 174
Valeur Brute	980 581	489 617	490 964
- Provision	-7 115	-7 115	0
TOTAUX	973 467	482 502	490 965

Note A.5- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente au 31/12/2010 une valeur nette comptable de **21 086 787 Dinars** contre **22 332 819 Dinars** au 31/12/2011

Elle s'analyse comme suit :

DESIGNATION	Montants		VARIATION
	31/12/2011	31/12/2010	
- Titres cotés en bourse	939 253	939 253	0
- Placements financiers	10 701 247	13 920 319	-3 219 072
- Intérêts courus sur placements	48347	62 231	-13 884
- Compte courants	11 883 200	6 560 700	5 322 500
Valeur Brute	23 572 047	21 482 503	2 089 544
- Provision / Titres de placement	-212 595	-207 216	-5 379
- Provision / Produit a recevoir	-108 883		-108 883
- Provision / CCA	-917 750	-188 500	-729 250
TOTAUX	22 332 819	21 086 787	1 346 032

Note A.5.1- comptes courants associés

Projet	31/12/2011			Provision 2010	Dotation 2011
	Montant	provision	VCN		
SOPINO	10 000 000	0	10 000 000		0
CEB	250 000	250 000	0		250 000
CTIA	150 000	75 000	75 000		75 000
HELIX	23 000	23 000	0		23 000
STOTCA	50 000	0	50 000		0
TUNISIE FONDERIE	117 000	64 000	53 000	12 000	52 000
GTOO	30 000	0	30 000		0
SOCIETE SINA	37 500	18 750	18 750		18 750
SOCIETE SIST	5 000	5 000	0		5 000
TUILE DE NORD	50 000	0	50 000		0
SAB	100 000	0	100 000		0
BEE	7 700	2 500	5 200		2 500
VONORD	128 000	128 000	0	64 000	64 000
HUILERIE ZAAFRAN	100 000	0	100 000		0
SIEM	150 000	120 000	30 000	30 000	90 000
INTER MARBRE ET GRANITE	40 000	40 000	0		40 000
INTER MARBRE ET GRANITE	60 000	60 000	0		60 000
SOTRAMOL	35 000	11 500	23 500		11 500
SOREVAL	30 000	0	30 000		0
INB	150 000	0	150 000		0
EQUERRE MODE	50 000	0	50 000		0
ILHEM	70 000	70 000	0	70 000	0
CCA TUNISO-SUISSE DES VINS	50 000	50 000	0	12 500	37 500
SOTULIN	50 000	0	50 000		0
ENERGIE INDUSTRIE	150 000	0	150 000		0
Total	11 883 200	917 750	10 965 450	188 500	729 250

Note A.6- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique présente au 31 décembre 2011 un solde débiteur de **2 111 179 Dinars**, ventilée par poste comme suit :

DESIGNATION	31/12/2011	31/12/2010	VARIATION
- Universelle de bourse	360	36	324
- Chèques à encaisser	0	3737	-3737
- Banques	2 110 819	7 874 093	-5763274
-			
TOTAUX	2 111 179	7 877 866	-5 766 687

NOTES AUX PASSIFS

Note B.1- CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION**B.1.1- Capital social :**

Le capital de la **SODINO** s'élève à **48 000 000 Dinars**, il est réparti sur 4 800 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune qui se détaille comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant en Dinars	Pourcentage
- BANQUE NATIONALE AGRICOLE	1 332 096	10	13 320 960	27,752%
- BANQUE DE L'HABITAT	952 346	10	9 523 460	19,841%
- SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	596 939	10	5 969 390	12,436%
- STUSID	229 028	10	2 290 280	4,771%
- BANQUE DE TUNISIE	280 000	10	2 800 000	5,833%
- BTS	277 842	10	2 778 420	5,788%
- BFPME	240 000	10	2 400 000	5,000%
- AUTRES(-5%)	891 749	10	8 917 490	18,578%
TOTAL	4 800 000	10	48 000 000	100%

B.1.2- Réserves :

Les réserves de la **SODINO** s'élèvent au 31/12/2011 à **702 071DT** et se détaillent comme suit :

DESIGNATIO+N	31/12/2011	31/12/2010	VARIATION
- Réserve légale	49089	49089	0
- Réserves ordinaires	573698	573698	0
- Réserve pour Fonds social	79 284	76 284	3000
TOTAUX	702 071	699 071	3000

Note B.2- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants de la **SODINO** s'élèvent au 31/12/2010 à **15 154 168Dinars**, contre **16 402 168 dinars** au 31/12/2011, et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2011	31/12/2010	VARIATION
- Financement 21-21	555 724	555 4	0
- Financement FOPRODI	9 412 190	6543190	2 869 000
- Emprunt BEI	271 582	271 2	0
- Avances sur cession d'actions	266 787	237 787	29 00
- Financement IRADA KEF	2925000	3 750 000	-825 000
- Financement IRADA JENDOUBA	2925000	3 750 000	-825 000
- Financement RITI	45885	45 885	0
TOTAUX	16 402 168	15 154 168	1 248 000

Note B.3- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2011 un solde **209 559 Dinars** contre **166 844 Dinars** à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2011	31/12/2010	VARIATION
- Personnel Charges à payer	75 257	57 348	14 609
- Provision pour Congés Payés	36 700	27 944	12 056
- Etat Impôts et Taxes	47 338	33 111	14 227
- CNSS et CNRPS &Ass. Groupe	38 876	37 546	1 330
- Créiteurs divers	1 991	1 951	40
- Compte de régularisation Passif / Fonds social	9 298	8 846	452
- Compte d'attente	98	98	0
TOTAUX	209 559	166 844	42 714

Note B.4- AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers de la **SODINO** s'élèvent au 31/12/2011 à **595 404 Dinars**.

Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2011	31/12/2010	VARIATION
<i>Exigible BEI</i>	435 689	435 689	0
<i>Exigible FOPRODI</i>	15 723	7 761	7 962
<i>Exigible IRADA</i>	143 992	0	143 992
TOTAL	595 404	443 450	151 954

NOTES AU COMPTES DE RESULTAT

Note C.1.-. REVENUS

Les revenus de l'année 2011 s'élèvent à **1 051 087 Dinars** et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2011	31/12/2010	
Revenus des Participations	91 306	162 399	-71 093
- Plus Values sur cessions d'actions	84 306	152 699	-68 393
- Jetons de présence	7 000	9 700	-2 700

- Revenus des Placements et opérations financière	869 766	492 741	377 025
- Produits Comptes à terme	91195	152 928	-61 733
- Produit certificat de depot	138 958		138958
- Plus value/titre Sicav	43452	15 666	27786
- INTEREIS/CCA	482 424	109 678	372746
- Dividendes des titres de placement	100 021	184 670	-84 649
- Plus values sur titres de placement	1	24 314	-24 313
- Intérêts créditeurs	12 148	4 322	7 825
- Produits fonds social	1439	1 163	276
- Plus value/titre Sicav	128		128
Etudes et prestations de services	86 415	139 812	-53 397
- Revenus conventions d'assistance	40 690	60 630	-19 940
- Commissions sur projets financés FOPRODI	45 726	79 182	-33 456
Autres Produits D'exploitation	3600	3600	0
TOTAUX	1 051 087	798 552	252 535

Note C.2.- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES

Sous cette rubrique figurent les charges financières supportées par la **SODINO** au cours de l'exercice 2011. Ces charges s'élèvent à **44 115Dinars** et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Montants		VARIATION
	31/12/2011	31/12/2010	
Opérations sur titres	40970	140 953	-99 983
- Frais sur titres de participations	11 253	6933	4 320
- Pertes sur cession titres de placement	30 022	134 020	-103 998
- Frais / titres de participation			0
- Récupération frais / titres de participation	-1734	0	-1 734
- Récupération assurances auto	-670	0	-670
- Moins value / réévaluation des placements	2099		2099
			0
Services bancaires	3145	1 683	1 462
- Commissions bancaires	2 964	1 293	1 671
- Intérêts des comptes courants	181	390	-209
			0
TOTAUX	44 115	142 636	-98 521

Note C.3- ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET**SERVICES EXTERIEURS**

Les achats non stockés de fourniture et services extérieurs s'élèvent au 31 décembre 2011 à **135 899 dinars** contre **167 459 dinars** en 2010 soit une diminution de **31 560** dinars.

DESIGNATION	Montants		VARIATION
	31/12/2011	31/12/2010	
- Achats non stockés de fournitures	2967	8 019	-5 052
- Journaux, revues et documentation	232	356	-124
- Achat carburant	21 412	20 558	854
- Loyers et charges locatives	10 055	12 671	-2 616

- Entretien et réparations	11087	10 452	635
- Assurances	8415	7 197	1 218
- Honoraires & Services extérieurs	19 721	27 441	-7 720
- Publicités et relations publiques	4193	25 182	-20 989
- Déplacements, Missions et Réceptions	13 569	13 785	-216
- Frais postaux et de télécommunication	23 455	25 011	-1 556
- Etudes recherches et services extérieurs	14513	12 661	1 852
- Achats Divers	639	765	-126
- Eau et électricité	3 641	3 361	280
- Dons et subventions	2 000		2 000
TOTAUX	135 899	167 459	-31 560

Note C.4- CHARGES DU PERSONNEL

Les charges du personnel s'élèvent au 31 décembre 2010 à **435 680** dinars contre **544 240** dinars en 2011 soit une augmentation de **108 569** dinars.

DESIGNATION	Montants		VARIATION
	31/12/2011	31/12/2010	
- Salaires et compléments de salaires	288 172	200 548	87 624
- Primes et gratifications	170780	154 725	16 055
- Congés payés	-892	8 648	-9 540
- Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	75 666	63 886	11 789
- Assurance Groupe	10514	7 873	2 641
			0
TOTAUX	544 240	435 680	108 560

Note C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS

DESIGNATION	31/12/2011	31/12/2010	VARIATION
Dotations aux amortissements	59 884	61 141	-1 257
- Résorption des Charges à répartir	8500	13 000	-4 500
- Amortissement des immobilisations	51 384	48 141	3 243
Dotations aux Provisions	2 269 819	1 128 004	1 141 815
- Provision sur autres actifs courants			
- Provisions sur titres de participation	1 433 508	941 850	491 658
- Provisions sur titres de placement	5 378	77 950	72 572
- Provisions comptes courants associés	838 133	118 500	719 633
- Reprise / Provision sur titres de participation			
- Reprise / Provision sur titres de placement	-7 200	-10 296	3 096
TOTAUX	2 329 703	1 189 145	1 140 558

Note C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

DESIGNATION	31/12/2011	31/12/2010	VARIATION
- Jetons de présence	24375	32 500	-8 125

- T.F.P	9080	7 148	1932
- FOPROLOS	4441	3 574	867
- T.C.L	205	135	70
- Droits de timbre et d'enregistrement	2225	5 645	-3420
- Taxes sur les véhicules	1800	1 480	320
- Pénalités de retard	248		248
- Récupération assurance			
TOTAUX	42 374	50 482	-8 108

Note C.7- AUTRES GAINS ORDINAIRES

DESIGNATION	31/12/2011	31/12/2010	VARIATION
- Produit ordinaire	131		131
- Différence de règlement	-	2	-2
TOTAUX	131	2	129

ANNEXES

DESIGNATION	31/12/2011
Dotations aux amortissements	51 384
Dotation aux résorptions	8 500
Provision sur titres de participations	1 433 508
SOREVAL	29 600
SAB	50 000
SOTRAMOL	19 600
GTOO	26 000
IMPRIMERIE AMINE	8 556
SINCAR	74 000
INTER MARBRE ET GRANITE	100 000
HELIX	5 000
MABROUKA	28 900
BEE	4 160
ALL DESIGN	0
SAN	7 660
WINTECH (SALIM JOUINI)	76 900
STE BEST CAR	27 000
GATT	1 000
STE ILHEM	26 670
SMDVA ESSAIDIA	24 000
EL GHANIMA	96 000
STE TUNISIE FONDERIE	65 800
PARICIP SOTES SA	9 522
PROJET CANADO TUNISIENNE	110 000
TUNISO -SIUSSE DES VINS	60 000
PROJET SIMAC AYARI	38 000
STE BOU MAKHLOUF DES HUILES	82 500
PROJET SINA	100 100
SIST	23 200
CEPAS MUSTI	27 000
SIEM	50 000

SIPH	94 400
TUNIPA	105 000
FRIGO	27 040
PART PROJET HUILERIE DE NO KHMIRI	16 600
STE HIZAOUI DE PATE CERAMIQUE	8 300
PROJET DARNA	
PART STE PLASTIQUE DU NORD	11 000
Provision sur titres de placements	5 378
Reprise/Provision sur titres de participations	-7 200
Provision sur autre actif courant	729 250
Provision sur produit à recevoir	108 883
TOTAUX	2 329 703

RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST SODINO

En exécution du mandat de Commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné les états financiers ci-joints de la SODINO arrêtés au 31 Décembre 2011 ainsi que les documents annexes.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de votre Société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre audit en accord avec les normes généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure si les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend généralement la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

01- APPRECIATION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Nous avons procédé à l'évaluation du système de contrôle interne et nous n'avons relevé aucune défaillance particulière pouvant avoir un impact sur les états financiers.

02- OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

A notre avis, les états financiers ci-joint et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine de la SODINO ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

Tunis le, 2 juillet 2012

**P/CEGAUDIT
HAMMI LOTFI**

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués

I- Conventions et opérations réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

La SODINO a conclu avec la SOPINO société filiale

- une première convention de 5 000 000 dinars en 2010,
- Une deuxième convention de 5 000 000 dinars en 2011.

Les deux conventions ont engendré en 2011 des intérêts financiers de 453 000 dinars

II- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

II.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du conseil du 31 octobre 1996. Cette rémunération est composée des salaires mensuels ainsi que de primes diverses.

- Le poste a été occupé par deux titulaires suite à la désignation d'un nouveau Président Directeur Général en juillet 2011. Les différents rémunérations et avantages servis aux deux Président Directeurs Généraux et au Directeur Général Adjoint se présentent comme suit :

Désignation	Président Directeur Général 1er titulaire	Président Directeur Général 2ème titulaire	Directeur Général Adjoint
Salaires et primes	40 428 dinars	27 548 dinars	60 355 dinars
Avantages départ à la retraite	8 830 dinars	-	-
Congé payé	17 660 dinars	-	-
Avantage en nature <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transport ▪ Essence ▪ Téléphones 	Voiture de fonction 500 litres par mois 140 dinars par mois	Voiture de fonction 500 litres par mois Remboursement sur factures soit un total de 1001 dinars	Voiture de fonction 300 litres par mois 90 dinars

Tunis le, 2 juillet 2012

**P/CEGAUDIT
HAMMI LOTFI**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB INTERNATIONAL LEASE

Siège social : 11, rue Hédi Noura Immeuble BTK 1001 Tunis

L'ARAB INTERNATIONAL LEASE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2011**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, FMBZ-KPMG TUNISIE (Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI) et FAC (Med Néji HERGLI).

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2011**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011****(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 011	2 010
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	2 285 948	1 271 779
Placements à court terme		-	-
Créances issues d'opérations de leasing	6	139 091 198	116 671 575
Placements à long terme	7	1 100 000	1 100 000
Valeurs immobilisées			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	3 259	1 976
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	9	287 161	286 272
Autres actifs	10	7 533 506	6 582 292 *
Total de l'actif		150 301 073	125 913 895
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées	11	2 785 841	6 663 979
Emprunts et dettes rattachées	12	114 453 160	86 693 666
Dettes envers la clientèle	13	2 214 032	1 376 306
Fournisseurs et comptes rattachés	14	8 097 376	14 093 957
Autres passifs	15	1 881 564	1 449 439 *
Total du passif		129 431 973	110 277 348
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		15 000 000	10 000 000
Réserves		4 448 475	3 252 755
Résultats reportés		394 603	379 839
Résultat de l'exercice		1 026 021	2 003 954
Total des capitaux propres	16	20 869 100	15 636 548
Total passif et capitaux propres		150 301 073	125 913 895

(*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. note 4)

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2011

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 011	2 010
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		12 444 744	10 672 444
Autres produits sur opérations de leasing		191 964	161 357
<i>Total des produits de leasing</i>	17	12 636 708	10 833 801
Charges financières nettes	18	(6 627 928)	(4 875 821)
Produits des placements	19	24 000	34 268
PRODUIT NET DE LEASING		6 032 780	5 992 248
Charges de personnel	20	(1 429 598)	(1 120 604)
Autres charges d'exploitation	21	(692 478)	(689 392)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	22	(92 615)	(75 251)
<i>Total des charges d'exploitation</i>		(2 214 692)	(1 885 248)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		3 818 088	4 107 000
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	(2 223 681)	(1 078 679)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 594 407	3 028 321
Autres gains ordinaires		3 876	72 318
Autres pertes ordinaires		-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 598 283	3 100 640
Impôt sur les bénéfices	24	(572 262)	(1 096 685)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 026 021	2 003 954
Résultat par action (de base et dilué)	16	1,006	2,004

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2011
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 011	2 010
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus des clients		73 628 541	66 281 200
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(89 661 619)	(85 116 323)
Sommes versées aux fournisseurs et autres créiteurs		(112 267)	(449 544)
Sommes versées au personnel		(1 159 693)	(966 157)
Intérêts payés		(6 139 910)	(4 344 430)
Impôts et taxes payés		(2 862 409)	(2 298 753)
Autres flux liés à l'exploitation		24 000	26 438
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>		(26 283 356)	(26 867 569)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(94 787)	(179 019)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	20 200
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(126 700)	(123 900)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		5 818	60 169
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>		(215 669)	(222 549)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions		5 000 000	-
Dividendes et autres distributions		(800 000)	(500 000)
Encaissements provenant des emprunts		111 690 000	95 000 000
Remboursement d'emprunts		(84 498 667)	(69 100 000)
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>		31 391 333	25 400 000
Variation de trésorerie		4 892 308	2 310 893
Trésorerie en début de période	25	(5 392 200)	(3 702 081)
Trésorerie à la clôture de la période	25	(499 892)	(5 392 200)

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Nourira 1001 Tunis.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à la somme de 15.000.000 DT divisé en 1.500.000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2011.

La répartition du capital se présente comme suit au 31 Décembre 2011:

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	974 990	9 749 900	64,999%
U.I.B	200 000	2 000 000	13,333%
Arab Investment Company "A.I.C"	200 000	2 000 000	13,333%
Arab Fisheries Company "A.F.C"	50 000	500 000	3,333%
S.T.B	75 000	750 000	5,000%
Diverses personnes physiques	10	100	0,001%
Total Général	1 500 000	15 000 000	100%

A la date d'autorisation pour publication de ces états financiers, la participation de la B.T.K au capital de l'A.I.L est passée à **94,999%** suite au rachat intégral des participations qui étaient détenues par l'U.I.B, par l'A.I.C et par l'A.F.C.

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2009 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2009.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 et jusqu'à l'an 2010 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005).

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2009, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 Décembre 2011, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2009, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à:

- Zéro, pour toute relation transférée à contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée à contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

A partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes par secteur économique et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société A.I.L.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les marges financières courues et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Par ailleurs, les marges financières courues et impayées à la date de clôture et relatives aux créances ayant fait l'objet d'une restructuration conformément à la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 et classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1) ont été, également, inscrits au bilan en tant que produits réservés.

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus

(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L., converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels | 33,3% |
| • Matériel de transport | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |
| • Matériel informatique | 33,3% |
| • Installations générales | 10,0% |

(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

(c-8)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'A.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de l'A.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

(c-10)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 4. Eléments d'appréciation permettant la comparabilité

4.1. Changement de méthodes comptables traité prospectivement :

Antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2011, les créances issues des opérations de leasing faisaient l'objet d'un test de dépréciation à base individuelle uniquement.

L'introduction du principe du provisionnement collectif à base de portefeuille, à partir de l'exercice 2011 et en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme NCT 11 relative aux modifications comptables puisqu'il résulte de l'adoption d'un principe, d'une règle ou d'une pratique spécifique valable, différents de ceux utilisés pour préparer les états financiers antérieurs.

En raison de l'impossibilité matérielle pour la société d'estimer fiablement l'incidence de ce changement de méthodes comptables sur les capitaux propres d'ouverture, l'application rétrospective de la nouvelle méthode n'a pas pu être envisagée.

Conséquemment, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été impactés à hauteur de **625.000 DT** correspondant à la provision collective requise à la date de clôture dudit exercice au titre des créances issues des opérations de leasing classées parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

4.2. *Changement de méthodes de présentation*

Les dettes envers la clientèle au titre des primes d'assurance perçues d'avance par l'A.I.L pour le compte de la compagnie COMAR¹ figuraient, à tort, antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2011, parmi les éléments de la rubrique "Autres actifs" de manière compensée avec les créances de primes appelées et non encore versées par d'autres clients. La diversité des contreparties débitrices et créditrices ne justifie aucunement la compensation, et a rendu nécessaire le reclassement desdites dettes parmi les éléments de la rubrique "Autres passifs", sous l'intitulé "Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing".

Par ailleurs des comptes d'attente à soldes créditeurs figuraient, à tort, antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2011, en soustractif parmi les éléments de la rubrique "Autres actifs". Lesdits comptes ont été reclassés sous un intitulé approprié parmi les éléments de la rubrique "Autres passifs".

A des fins comparatives, le bilan publié au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 a été retraité, en pro-forma :

Libellé	Ancien poste	Nouveau poste	31 Décembre 2010
Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing	Autres Actifs	Autres Passifs	(21.018)
Comptes d'attente à soldes créditeurs	Autres Actifs	Autres Passifs	(179)
Total des reclassements opérés par rapport au bilan publié			(21.197)

¹ Convention cadre conclue entre la COMAR et l'AIL prévoyant l'adhésion facultative, par les clients de la société, à un régime de couverture, par la première, des biens donnés en leasing moyennant la collecte des primes y afférentes par la seconde.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 2.285.948 DT au 31 Décembre 2011 contre 1.271.779 DT au 31 Décembre 2010 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Banques	2 284 802	1 270 853
Caisses	1 147	927
Total	2 285 948	1 271 779

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2011, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 139.091.198 DT contre un solde net de 116.671.575 DT au 31 Décembre 2010 se détaillant comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 011	2 010
<i>Créances sur contrats mis en force</i>		<i>148 143 544</i>	<i>122 297 010</i>
+ Encours financiers	6.1	135 177 030	114 200 473
+ Impayés	6.2	13 835 449	8 887 415
- Intérêts échus différés		(868 934)	(790 878)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>		<i>1 871 515</i>	<i>2 527 269</i>
Total brut des créances leasing		150 015 059	124 824 280
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4		(9 041 714)	(7 443 033)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1		(625 000)	-
Produits réservés		(1 257 146)	(709 672)
Total net des créances leasing		139 091 198	116 671 575

6.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2011 la somme de 135.177.030 DT contre 114.200.473 DT au 31 Décembre 2010.

Par rapport au 31 décembre 2010, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 20.976.556 DT expliqué comme suit :

Encours financiers au 31 décembre 2010	114 200 473
Additions de la période	
Investissements	75 172 499
Relocations	1 700 381
Consolidations	122 131
Retraits de la période	
Remboursements	(51 787 892)
Cessions à la Valeur résiduelle	(1 341)
Cessions anticipées	(2 840 135)
Relocations	(1 389 088)
Encours financiers au 31 décembre 2011	135 177 029

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

6.1.1. Analyse par maturité :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	148 616 140	130 729 538
à recevoir dans moins d'1 an	58 812 396	50 427 690
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	89 287 117	79 333 247
à recevoir dans plus de 5 ans	516 627	968 602
- Produits financiers non acquis	(20 572 447)	(18 886 398)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	128 043 693	111 843 141
à recevoir dans moins d'1 an	48 105 070	40 697 999
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	79 451 234	70 230 956
à recevoir dans plus de 5 ans	487 390	914 186
Valeurs résiduelles (2)	67 677	63 129
Contrats suspendus ordinaires (3)	4 653 951	821 199
Contrats suspendus en contentieux (4)	2 411 708	1 473 006
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	135 177 030	114 200 473

6.1.2. Analyse par secteur d'activité :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Bâtiment et travaux publics	8 344 242	9 240 198
Industrie	15 856 745	17 149 608
Tourisme	18 305 051	21 190 251
Commerces et services	75 761 214	57 977 732
Agriculture	16 909 778	8 642 684
Total	135 177 030	114 200 473

6.1.3. Analyse par type de matériel :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Equipements	13 324 248	12 010 993
Matériel roulant	112 660 738	90 842 017
Matériel spécifique	899 421	1 419 559
<i>Sous Total</i>	<i>126 884 408</i>	<i>104 272 569</i>
Immobilier	8 292 622	9 927 905
Total	135 177 030	114 200 473

6.2. Impayés :

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 Décembre 2011 la somme de 13.835.449 DT contre 8.887.415 DT au 31 Décembre 2010. Leur détail s'analyse comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Clients ordinaires (1)	8 469 734	4 364 220
Inférieur à 1 mois	2 682 849	1 561 606
Entre 1 et 3 mois	2 798 985	1 075 396
Entre 3 et 6 mois	1 016 512	274 145
Entre 6 mois et 1 année	935 267	357 034
Supérieur à 1 année	918 218	992 886
Frais	322 881	252 725
Ajustements pour chèques retournés impayés et autres	(204 977)	(149 573)
Clients litigieux (2)	5 138 095	4 345 406
Valeurs impayées (3)	227 619	177 789
Total (1)+(2)+(3)	13 835 449	8 887 415

6.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	88 980 399	33 664 171	4 541 790	3 525 463	4 465 206	135 177 030
Impayés	866 138	3 460 728	1 125 260	1 554 648	6 828 675	13 835 449
Intérêts échus différés	(591 186)	(219 698)	(31 538)	(18 672)	(7 840)	(868 934)
Contrats en instance de mise en force	1 871 515	-	-	-	-	1 871 515
CREANCES LEASING	91 126 865	36 905 201	5 635 513	5 061 439	11 286 041	150 015 059
Avances reçues (*)	(1 784 674)	-	(4 003)	-	(416 855)	(2 205 532)
ENCOURS GLOBAL	89 342 191	36 905 201	5 631 510	5 061 439	10 869 185	147 809 526
ENGAGEMENTS HORS BILAN	3 176 765	15 944	-	-	-	3 192 709
TOTAL ENGAGEMENTS	92 518 956	36 921 145	5 631 510	5 061 439	10 869 185	151 002 235
Produits réservés	-	-	(145 257)	(233 757)	(782 323)	(1 161 337)
Provisions individuelles sur encours financiers	-	-	(51 763)	(344 461)	(5 708 640)	(6 104 864)
Provisions individuelles sur impayés	-	-	(506)	(85 084)	(2 851 260)	(2 936 850)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(197 526)	(663 301)	(9 342 223)	(10 203 051)
Produits réservés	(2 926)	(92 883)	-	-	-	(95 809)
Provisions collectives	(463 000)	(162 000)	-	-	-	(625 000)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(465 926)	(254 883)	-	-	-	(720 809)
ENGAGEMENTS NETS	92 053 030	36 666 262	5 433 983	4 398 138	1 526 962	140 078 375
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			3,73%	3,35%	7,20%	
				14,28%		
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			3,51%	13,10%	85,95%	
				47,32%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 7. Placements à long terme :

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève au 31 Décembre 2011 et au 31 Décembre 2010 à 1 100 000 DT. Il peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Participation - Univers SICAR (<i>Groupe BTK</i>) (*)	450 000	450 000
Participation - International SICAR (<i>Groupe UIB</i>) (**)	650 000	650 000
Total	1 100 000	1 100 000

(*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune.

(**) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune.

Note 8. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 31 Décembre 2011 une valeur nette comptable de 3.259 DT contre 1.976 DT au 31 Décembre 2010. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	62 150	2 981	-	65 131	60 174	1 698	-	61 872	3 259
TOTAUX		62 150	2 981	-	65 131	60 174	1 698	-	61 872	3 259

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2011 une valeur nette comptable de 287.161 DT contre 286.272 DT au 31 Décembre 2010. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,0%	233 235	39 900		273 134	91 385	46 647		138 032	135 102
Equipements de bureau	10,0%	90 485	7 881	-	98 366	52 240	6 761	-	59 001	39 365
Matériel informatique	33,3%	172 882	28 057	-	200 939	129 608	27 721	-	157 329	43 610
Installations générales	10,0%	92 440	15 968	-	108 408	29 536	9 788	-	39 325	69 083
TOTAUX		589 042	91 806	-	680 848	302 770	90 917	-	393 687	287 161

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2011 la somme de 7.533.506 DT contre 6.582.292 DT au 31 Décembre 2010 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Dépôts et cautionnements versés	305	305
Prêts et avances au personnel	10.1 392 549	297 984
Charges reportées	10.2 284 713	239 233
Fournisseurs, avances et acomptes	2 187	934
Etat, report de TVA	6 196 128	5 982 196
Etat, report d'I.S	15.1 423 095	-
Charges constatées d'avance	10.3 26 994	7 574
Produits à recevoir des tiers	2 957	2 957
Créances sur primes d'assurance des contrats de leasing	10.4 202 752	47 074
Compte d'attente	1 826	4 036
Total	7 533 506	6 582 292

10.1. Prêts et avances au personnel :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
<i>Prêts accordés sur fonds social (1)</i>	<i>391 049</i>	<i>294 984</i>
Échéances à plus d'un an	354 499	262 706
Échéances à moins d'un an	36 550	32 278
<i>Avances au personnel (2)</i>	<i>1 500</i>	<i>3 000</i>
Avances sur primes	1 500	3 000
Total général (1)+(2)	392 549	297 984

10.2. Charges reportées :

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 Décembre 2011 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Régl.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régl.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	579 551	141 854	-	721 405	349 776	134 852	-	484 628	236 777
Frais d'émission des billets de trésorerie	(a)	75 418	-	(75 418)	-	75 418	-	(75 418)	-	-
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	24 000	50 972	-	74 972	14 542	12 495	-	27 036	47 936
TOTAUX		678 969	192 827	(75 418)	796 378	439 736	147 347	(75 418)	511 664	284 713

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des emprunts et des billets de trésorerie, s'élevant à 147.347 DT figure parmi les charges financières.

10.3. Charges constatées d'avance :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Fouritures de bureau et autres	9 949	-
Licence Antivirus online	1 920	-
Abonnement ADSL	425	2 592
Frais sur achat de cadeaux	14 700	4 981
Total	26 994	7 574

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2011 la somme de 2.785.841 DT contre 6.663.979 DT au 31 Décembre 2010 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Banques, découverts	2 785 841	6 663 979
Total	2 785 841	6 663 979

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 114.453.160 DT au 31 Décembre 2011 contre 86.693.666 DT au 31 Décembre 2010 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 011	2 010
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	13.1	112 278 833	85 087 500
Billets de trésorerie		4 000 000	-
Emprunts bancaires		67 088 833	52 087 500
Emprunts obligataires		41 190 000	33 000 000
+ Intérêts et commissions postcomptés courus (2)		2 186 947	1 606 166
Intérêts sur emprunts bancaires		483 202	307 654
Intérêts sur emprunts obligataires		1 529 070	1 123 837
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		174 675	174 675
- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)		(12 620)	-
Intérêts sur billets de trésorerie		(12 620)	-
Total général (1) + (2) + (3)		114 453 160	86 693 666

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 31 Décembre 2011 :

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
							Soldes	Echéances à plus d'un an	échances à moins d'un an
BILLETS DE TRESORERIE									
Billet de trésorerie UOS SICAV	3 000 000	5,00%	11 janvier 2012	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Billet de trésorerie UOS SICAV	1 000 000	5,00%	28 février 2012	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Total des billets de trésorerie				-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
CREDITS BANCAIRES									
AL BARAKA BANK	6 500 000	TMM+2%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	67 500 000	(62 500 000)	18 000 000	-	18 000 000
AL BARAKA BANK	7 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	7 000 000	-	(1 245 931)	5 754 069	4 435 467	1 318 602
AL BARAKA BANK	5 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	-	5 000 000	-	5 000 000	4 110 049	889 951
BTK	3 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	562 500	-	(562 500)	-	-	-
BTK	13 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2010	10 400 000	-	(2 600 000)	7 800 000	5 200 000	2 600 000
BTK	12 000 000	5,63%	Trimestriellement sur 4ans et demi à partir du 31 mars 2011	12 000 000	-	(2 664 000)	9 336 000	6 672 000	2 664 000
BTK	5 000 000	5,50%	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont six mois de franchise à partir du	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BTE	3 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	1 125 000	-	(750 000)	375 000	-	375 000
BTE	2 000 000	TMM+1,5%	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	2 000 000	-	(200 000)	1 800 000	1 400 000	400 000
BTE	3 000 000	TMM+1,75%	Semestriellement sur 6 ans	-	3 000 000	-	3 000 000	2 500 000	500 000
BTL	3 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	3 000 000	-	(562 500)	2 437 500	1 687 500	750 000
BTL	3 000 000	TMM+1,10%	Principal remboursable in fine le 21 mars 2011 et Intérêts remboursables mensuellement sur 4 mois à partir du 21 décembre 2010	3 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-
BTL	10 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 04 mai 2011	-	10 000 000	(1 413 736)	8 586 264	6 739 305	1 846 959
Total des crédits bancaires				52 087 500	90 500 000	(75 498 667)	67 088 833	36 744 321	30 344 511
EMPRUNTS OBLIGATAIRES									
AIL 2007	10 000 000	6,875%	Annuellement (2008-2012)	4 000 000	-	(2 000 000)	2 000 000	-	2 000 000
AIL 2008	10 000 000	6,50%	Annuellement (2009-2013)	6 000 000	-	(2 000 000)	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AIL 2009	10 000 000	6,50%	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	(2 000 000)	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AIL 2010	10 000 000	5,25%	Annuellement (2011-2015)	15 000 000	-	(3 000 000)	12 000 000	9 000 000	3 000 000
AIL 2011	17 190 000	5,75%	Annuellement (2012-2016)	-	17 190 000	-	17 190 000	13 752 000	3 438 000
Total des emprunts obligataires				33 000 000	17 190 000	(9 000 000)	41 190 000	28 752 000	12 438 000
TOTAL GENERAL				85 087 500	111 690 000	(84 498 667)	112 278 833	65 496 321	46 782 511

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 2.214.032 DT au 31 Décembre 2011 contre 1.376.306 DT au 31 Décembre 2010 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Avances et acomptes reçus des clients	2 205 532	1 367 806
Dépôt et cautionnement reçus	8 500	8 500
Total	2 214 032	1 376 306

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 8.097.376 DT au 31 Décembre 2011 contre 14.093.957 DT au 31 Décembre 2010 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
<i>Fournisseurs d'exploitation (1)</i>	<i>15 701</i>	<i>8 343</i>
Factures d'achats de biens ou de prestation de services	15 701	8 343
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)</i>	<i>8 081 675</i>	<i>14 085 614</i>
Factures d'achats	717 161	677 542
Effets à payer	6 984 346	12 333 789
Factures non parvenues	374 880	1 068 995
Retenues de garantie	5 288	5 288
Total général (1) + (2)	8 097 376	14 093 957

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 1.881.564 DT au 31 Décembre 2011 contre 1 449 439 DT au 31 Décembre 2010 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Personnel, provisions pour congés payés	205 151	154 419
Personnel, autres charges à payer	127 437	97 466
Etat, retenues sur salaires	29 289	20 203
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	155 478	155 845
Etat, impôt sur les sociétés à payer	15.1 -	451 044
Etat, autres impôts et taxes à payer	11 792	10 395
C.N.S.S	80 816	52 396
Assurance groupe	15 635	10 872
Assurance COMAR	980 528	266 602
Autres comptes créditeurs	149 475	111 777
Diverses charges à payer	15.2 106 306	96 223
Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing	18 413	21 018
Compte d'attente	1 243	1 179
Total	1 881 564	1 449 439

15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
+ Impôt sur les sociétés dû	572 262	1 096 686
- Acomptes provisionnels	(985 428)	(639 995)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(9 929)	(5 646)
Dettes (ou report) d'impôt exigible	(423 095)	451 044

15.2. Diverses charges à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Redevances téléphoniques	17 111	7 999
Honoraires	72 837	75 197
Eau & électricité	-	550
Loyers	16 358	12 478
Total	106 306	96 223

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 011	2 010
Capital social		15 000 000	10 000 000
Réserve légale	(A)	438 399	319 210
Réserve extraordinaire		650 000	650 000
Réserve facultative		2 500 000	1 500 000
Fonds pour risque généraux		400 000	400 000
Réserves pour fonds social	(B)	460 076	383 545
Résultats reportés		394 603	379 839
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<i>19 843 078</i>	<i>13 632 594</i>
Résultat de l'exercice (1)		1 026 021	2 003 954
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	20 869 100	15 636 548
Nombre Moyen pondéré d'actions en circulation (2)		1 020 274	1 000 000
Résultat par action (de base et dilué) (1) / (2)	(D)	1,006	2,004

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserve pour FRBG (*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2009	10 000 000	243 955	650 000	1 000 000	400 000	329 823	207 668	1 297 425	14 128 871
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 avril 2010		75 255		500 000		50 000	172 171	(797 425)	-
Distribution de dividendes								(500 000)	(500 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						6 965			6 965
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(3 243)			(3 243)
Résultat de l'exercice 2010								2 003 954	2 003 954
Soldes au 31 Décembre 2010	10 000 000	319 210	650 000	1 500 000	400 000	383 545	379 839	2 003 954	15 636 548
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28 avril 2011		119 190		1 000 000		70 000	14 764	(1 203 954)	-
Distribution de dividendes								(800 000)	(800 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						11 221			11 221
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes & autres prélèvements sur fonds social						(4 690)			(4 690)
Augmentation du capital en numéraire décidée par l'A.G.E du 23 novembre 2011 (500.000 actions nouvelles émises à la valeur nominale de 10 DT)	5 000 000								5 000 000
Résultat de l'exercice 2011								1 026 021	1 026 021
Soldes au 31 Décembre 2011	15 000 000	438 399	650 000	2 500 000	400 000	460 076	394 603	1 026 021	20 869 100

(*) Fonds pour Risque Bancaires Généraux

Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	12 444 744	10 672 444
Intérêts conventionnels (A)	12 719 411	10 329 806
Intérêts intercalaires (B)	19 700	105 837
Préloyers (C)	85 629	96 853
Intérêts de retard	88 137	153 508
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	79 342	-
Variation des produits réservés 17.1	(547 475)	(13 559)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	191 964	161 357
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	118 870	93 730
Frais de dossier	73 093	67 627
Total (1)+(2)	12 636 708	10 833 801
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	114 433 539	79 080 187
. A la fin de la période	129 982 886	114 433 539
. Moyenne (D)	122 208 212	96 756 863
- Produits de la période (E)=(A)+(B)+(C)	12 824 740	10 532 495
- Taux moyen (C)/(D)	10,49%	10,89%

17.1. Variation des produits réservés :

La variation des agios réservés peut être analysée comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
<i>Transferts en produits de la période</i>		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	93 997	135 163
Intérêts de retard antérieurs	1 659	11 628
<i>Produits réputés réservés en fin de période</i>		
Intérêts inclus dans les loyers	(623 121)	(160 349)
Intérêts de retard	(548)	-
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	(19 461)	-
Total	(547 475)	(13 559)

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 011	2 010
<i>Charges financières des emprunts (1)</i>	(A)	6 090 853	4 638 996
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		2 459 803	2 229 772
Intérêts des crédits bancaires		2 519 927	1 524 739
Intérêts des certificats de leasing		923 268	738 431
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		40 508	19 080
Résorptions des frais d'émission des emprunts		147 347	126 974
<i>Autres charges financières (2)</i>		537 075	236 825
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		541 594	246 660
Autres produits financiers		(4 519)	(9 835)
Total (1)+(2)		6 627 928	4 875 821
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		85 087 500	59 187 500
. A la fin de la période		111 690 000	85 087 500
. Moyenne	(B)	98 388 750	72 137 500
- Taux moyen	(A)/(B)	6,19%	6,43%

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
+ Plus value potentielle sur placements	-	25
- Moins value potentielle sur placements	-	(10)
+ Dividendes	19 500	29 753
+ Jetons de présence	4 500	4 500
Total	24 000	34 268

Note 20. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Emoluments Bruts (1)	1 097 377	863 939
Salaires et compléments de salaires	690 806	566 677
Avantages en nature	12 135	10 928
Primes et enveloppes	394 436	286 333
Charges sociales des régimes à cotisations définies (2)	252 649	200 417
Cotisations au régime légal	153 111	121 603
Cotisations au régime complémentaire	24 123	17 995
Cotisations au régime des accidents de travail	4 620	3 669
Primes appelées au titre du régime d'assurance groupe	51 244	39 814
Primes d'assurance appelées au titre du régime de couverture des IDR	19 551	17 336
Congés payés (3)	50 732	33 308
Droits acquis et non consommés en fin d'exercice	205 151	154 419
Reprise des droits acquis en début d'exercice	(154 419)	(121 111)
Impôts et taxes sur rémunérations (4)	28 841	22 941
Taxe de Formation Professionnelle	19 227	15 294
Contribution au FO.PRO.LO.S	9 614	7 647
Total [(1)+(2)+(3)+(4)]	1 429 598	1 120 604

Note 21. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
<i>Divers achats (1)</i>	78 985	91 363
Achat de matières et fournitures	78 985	91 363
<i>Services extérieurs (2)</i>	195 256	151 364
Locations	121 497	106 963
Entretiens et réparations	8 855	9 704
Primes d'assurances	12 134	11 503
Autres	52 771	23 194
<i>Autres services extérieurs (3)</i>	254 284	280 707
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	104 119	116 841
Publicités, publications, relations publiques	34 091	25 012
Cotisations et dons	18 380	35 116
Déplacements, missions et réceptions	22 088	25 976
Frais postaux et de télécommunications	40 943	39 040
Services bancaires et assimilés	34 663	38 722
<i>Charges diverses (4)</i>	56 250	62 500
Jetons de présence	56 250	62 500
<i>Impôts et taxes (5)</i>	104 903	103 459
T.C.L	100 000	100 000
Droits d'enregistrement et de timbres	3 317	1 896
Autres impôts et taxes	1 586	1 564
Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)	689 678	689 392

Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 698	1 709
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	90 917	73 542
Total	92 615	75 251

Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
+ Dotations aux provisions individuelles pour risques sur la clientèle	2 717 582	2 379 815
+ Dotations aux provisions collectives pour risques sur la clientèle	625 000	-
- Reprises de provisions individuelles suite aux recouvrements de créances	(1 118 901)	(1 301 136)
Total	2 223 681	1 078 679

Note 24. Impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 Décembre 2011 et le 31 Décembre 2010, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Résultat net de l'exercice	1 026 021	2 003 954
<i>A réintégrer</i>		
- Impôt sur les sociétés	572 262	1 096 685
- Dotations aux provisions	3 342 582	2 379 815
- Jetons de présence	56 250	62 500
<i>A déduire</i>		
- Dividendes	(19 500)	(29 753)
<i><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></i>	<i><u>4 977 615</u></i>	<i><u>5 513 201</u></i>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(3 342 582)	(2 379 815)
Résultat fiscal	1 635 033	3 133 386
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	572 262	1 096 685

Note 25. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 31 Décembre 2011, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
+ Avoirs en banques	2 284 802	1 270 853
- Découverts bancaires	(2 785 841)	(6 663 979)
+ Avoirs en caisse	1 147	927
Total	(499 892)	(5 392 200)

Note 26. Engagements hors bilan :

26.1. Engagements donnés :

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit, au 31 Décembre 2011 :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Opérations de leasing	3 192 709	2 714 769
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	4 953 176	3 719 299
Intérêts à courir sur emprunts BTE	789 097	444 556
Intérêts à courir sur emprunts BTL	1 531 209	435 741
Intérêts à courir sur emprunts BTK	2 440 987	2 938 977
Intérêts à courir sur emprunts AL BARAKA	1 528 184	-
Intérêts à courir sur certificat de leasing	88 817	86 335
Total	14 524 179	10 339 678

26.2. Engagements reçus :

Les principaux engagements reçus concernent :

	Au 31 Décembre	
	2 011	2 010
Intérêts non échus sur opérations de leasing	20 664 624	19 277 716
Garanties réelles reçues des clients	1 574 379	1 081 459
Valeur des biens donnés en leasing	161 045 814	140 772 580
Total	183 284 818	161 131 755

Note 27. Transactions avec les parties liées :**27.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :**

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute due au titre de l'exercice 2011.

	Rémunérations dues (charges)			Total Rémunérations	Passif au 31/12/2011
	Emoluments & avantages (Brut)	Indemnités fixes	Jetons de présence AIL		
Habib Montasser SFAR Président du Conseil d'Administration					
Total 2011	-	-	6 250	6 250	6 250
Chokri BEN AYED Directeur Général					
Total 2011	91 637	-	-	91 637	-

Les avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	P.C.A	D.G
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régime de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime de base	-	15 239
Régime complémentaire	-	4 349
P.C.A: Président du Conseil d'Administration		
D.G: Directeur Général		

27.2. Relations avec les autres parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

		BTK	SCIF
Commissions de placement emprunt AIL 2011	*	-	(85 950)
Commissions d'étude emprunt AIL 2011	*	-	(17 190)
Commissions de gestion emprunt AIL 2011	*	-	(15 000)
Commissions de montage Billet de trésorerie		-	(3 745)
Commissions sur tenue du registre des actionnaires		-	(2 000)
Commissions sur versement chèque		(510)	-
Commissions sur virements et versement effets		(17 737)	-

(Suite)	BTK	SCIF
Commissions de gestion sur facilités de caisse	(22 500)	-
Intérêts et commissions sur découverts bancaires	(474 036)	-
Intérêts sur crédits bancaires	(1 276 874)	-
Charges locatives	** (87 822)	-
Jetons de présence servis	(25 000)	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	1 812	-
Intérêts perçus sur opérations de leasing	16 567	-

(*) Inscrits en charges reportées dont 31.786 DT rapportés au résultat de l'exercice 2011.

(**) Dont 12.312 DT de charges estimées sur occupation des locaux des agences de Sousse, de Nabeul et de Gabes pour lesquels les contrats de bail n'ont pas encore été conclus avec la BTK.

Note 28. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 25 Juin 2012. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

Note 29. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 Décembre 2011, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

29.1 RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 93-08

ANNEE 2011

		Engagements bruts	Pondération	Risques encourus
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier)	30.5	140 277 541		132 509 565
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier)	30.6	9 467 548		4 314 573
Provisions collectives sur engagements courants et nécessitant un suivi particulier		(625 000)		(625 000)
Immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société		290 420	100%	290 420
Titres de participation		1 100 000	100%	1 100 000
Titres de transaction et de placement		-	100%	-
Autres actifs financiers		392 854	100%	392 854
Créances sur l'Etat		6 619 206	0%	-
Autres postes d'actifs		236 716	100%	236 716
Banques et caisses		2 285 948	20%	457 190
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS		160 045 233		138 676 317

29.2 FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social	+		15 000 000
Réserves	+		4 448 475
Résultats reportés	+		394 603
Résultat de l'exercice	+		1 026 021
Distributions proposées	-		(400 000)
Charges reportées	-		(284 713)
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE	A		20 184 387
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B		-
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS	A+B		20 184 387

29.3 FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS**14,56%**

29.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	88 980 399	33 664 171	4 541 790	3 525 463	4 465 206	135 177 030
Impayés	866 138	3 460 728	1 125 260	1 554 648	6 828 675	13 835 449
Intérêts échus différés	(591 186)	(219 698)	(31 538)	(18 672)	(7 840)	(868 934)
Contrats en instance de mise en force	1 871 515	-	-	-	-	1 871 515
Avances reçues	(1 784 674)	-	(4 003)	-	(416 855)	(2 205 532)
ENCOURS GLOBAL	89 342 191	36 905 201	5 631 510	5 061 439	10 869 185	147 809 526
Produits réservés	(2 926)	(92 883)	(145 257)	(233 757)	(782 323)	(1 257 146)
TOTAL BILAN	89 339 265	36 812 318	5 486 253	4 827 683	10 086 862	146 552 380
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	3 176 765	15 944	-	-	-	3 192 709
TOTAL HORS BILAN	3 176 765	15 944	-	-	-	3 192 709
TOTAL ENGAGEMENTS	92 516 030	36 828 262	5 486 253	4 827 683	10 086 862	149 745 089
Garanties imputables sur risques encourus	(7 000)	-	-	-	(1 500)	(8 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(110 548 463)	(40 011 150)	(5 789 292)	(4 193 503)	(2 077 784)	(162 620 193)
Provisions sur encours financiers	-	-	(506)	(85 084)	(2 851 260)	(2 936 850)
Provisions sur impayés	-	-	(51 763)	(344 461)	(5 708 640)	(6 104 864)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(110 555 463)	(40 011 150)	(5 841 561)	(4 623 048)	(10 639 184)	(171 670 408)
Leasing immobilier (décôte 50%)	(2 153 855)	(1 780 494)	(67 690)	(111 079)	(201 454)	(4 314 573)
RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE	90 779 528	35 047 767	5 366 293	4 287 059	1 343 490	136 824 138

29.5 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING MOBILIER**LEASING MOBILIER**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	84 654 924	30 270 546	4 421 442	3 370 447	4 017 206	126 734 566
Impayés	831 730	3 257 878	1 105 468	1 473 558	5 803 885	12 472 519
Intérêts échus différés	(564 282)	(200 087)	(30 596)	(17 549)	(7 332)	(819 846)
Contrats en instance de mise en force	1 871 515	-	-	-	-	1 871 515
Avances reçues	(1 759 406)	-	(4 003)	-	(398 683)	(2 162 092)
ENCOURS GLOBAL	85 034 480	33 328 337	5 492 311	4 826 456	9 415 077	138 096 661
Produits réservés	(2 926)	(77 008)	(141 439)	(220 932)	(569 524)	(1 011 829)
TOTAL BILAN	85 031 555	33 251 329	5 350 872	4 605 524	8 845 552	137 084 832
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	3 176 765	15 944	-	-	-	3 192 709
TOTAL HORS BILAN	3 176 765	15 944	-	-	-	3 192 709
TOTAL ENGAGEMENTS	88 208 320	33 267 273	5 350 872	4 605 524	8 845 552	140 277 541
Garanties imputables sur risques encourus	(7 000)	-	-	-	(1 500)	(8 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(101 812 143)	(35 594 743)	(5 628 729)	(3 873 459)	(1 144 699)	(148 053 773)
Provisions sur encours financiers	-	-	506	(85 084)	(2 676 308)	(2 761 899)
Provisions sur impayés	-	-	(51 763)	(344 461)	(5 045 190)	(5 441 413)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(101 819 143)	(35 594 743)	(5 680 998)	(4 303 004)	(8 867 697)	(156 265 585)
Risques encourus négatifs	424 353	-	-	-	19 482	443 836
RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE	88 625 673	33 267 273	5 298 603	4 175 979	1 142 036	132 509 565

29.6 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING IMMOBILIER**LEASING IMMOBILIER**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	4 325 474	3 393 625	120 348	155 016	448 000	8 442 464
Impayés	34 408	202 850	19 792	81 090	1 024 790	1 362 930
Intérêts échus différés	(26 904)	(19 611)	(942)	(1 123)	(508)	(49 088)
Contrats en instance de mise en force	-	-	-	-	-	-
Avances reçues	(25 268)	-	-	-	(18 172)	(43 440)
ENCOURS GLOBAL	4 307 710	3 576 864	139 199	234 983	1 454 109	9 712 865
Produits réservés	-	(15 876)	(3 818)	(12 825)	(212 799)	(245 317)
TOTAL BILAN	4 307 710	3 560 989	135 381	222 158	1 241 310	9 467 548
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	-	-	-	-	-	-
TOTAL HORS BILAN	-	-	-	-	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS	4 307 710	3 560 989	135 381	222 158	1 241 310	9 467 548
Garanties imputables sur risques encourus	-	-	-	-	-	-
Garanties non imputables sur risques encourus	(8 736 320)	(4 416 408)	(160 563)	(320 044)	(933 085)	(14 566 420)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	-	(174 951)	(174 951)
Provisions sur impayés	-	-	-	-	(663 451)	(663 451)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(8 736 320)	(4 416 408)	(160 563)	(320 044)	(1 771 487)	(15 404 822)
Leasing immobilier (décôte 50%)	(2 153 855)	(1 780 494)	(67 690)	(111 079)	(201 454)	(4 314 573)
RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE	2 153 855	1 780 494	67 690	111 079	201 454	4 314 573

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
L'ARAB INTERNATIONAL LEASE**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 07 Mai 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE** arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de D : 150.301.073 et un bénéfice net de D : 1.026.021 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. – Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

5- A notre avis, les états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la Note 4.1 aux états financiers qui précise qu'antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2011, les créances issues des opérations de leasing faisaient l'objet d'un test de dépréciation à base individuelle uniquement.

L'introduction du principe du provisionnement collectif à base de portefeuille, à partir de l'exercice 2011 et en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme NCT 11 relative aux modifications comptables puisqu'il résulte de l'adoption d'un principe, d'une règle ou d'une pratique spécifique valable, différents de ceux utilisés pour préparer les états financiers antérieurs.

En raison de l'impossibilité matérielle pour la société d'estimer fiablement l'incidence de ce changement de méthodes comptables sur les capitaux propres d'ouverture, l'application rétrospective de la nouvelle méthode n'a pas pu être envisagée.

Conséquemment, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été impactés à hauteur de **625.000 DT** correspondant à la provision collective requise à la date de clôture dudit exercice au titre des créances issues des opérations de leasing classées parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

II. – Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par l'AIL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 Juin 2012

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

F.A.C

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Mohamed Neji HERGLI

Rapport spécial

Exercice clos le 31 Décembre 2011

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
L'ARAB INTERNATIONAL LEASE**

En application des dispositions de l'article **29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001** relative aux établissements de crédit telle que modifiée par **la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006** et des articles **200 (nouveau) et suivants** et **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- Les deux emprunts contractés par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2011 au titre de ces emprunts ont totalisé la somme de 561.626 DT.
- L'emprunt de 12.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à 5,63%. Les intérêts conventionnels supportés en 2011 au titre de cet emprunt ont totalisé la somme de 627.594 DT.
- La facilité de caisse contractée par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à TMM majoré de 1,75 point de pourcentage. Les intérêts et commissions supportés en 2011, à ce titre, portent sur 474.036 DT.
- La convention de location du siège social de l'A.I.L conclue le 5 Avril 2002 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2011 au titre de cette convention portent sur la somme de 63.948 DT.
- La convention de location de l'agence de la société AIL sise à Sfax conclue le 14 octobre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2011 au titre de cette convention portent sur la somme de 11.562 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration est fixée par décision du Conseil d'Administration du 24 Juin 2002. Cette rémunération est composée d'une indemnité mensuelle nette de 250 DT.

- La rémunération du Directeur Général qui est fixée par décision du Conseil d'Administration du 06 Juin 2006. Cette rémunération est composée des émoluments et avantages suivants :
 - ✓ Un salaire net de 36.630 DT servi sur une base de 12 mois par an ;
 - ✓ Une voiture de fonction d'une puissance fiscale ne dépassant pas 9 chevaux ;
 - ✓ Des bons d'essence à raison de 500 litres par mois ;
 - ✓ Une prise en charge annuelle des prestations téléphoniques et des consommations domestiques d'eau, de l'électricité et du gaz.

En outre, une indemnité exceptionnelle de performance a été servie au Directeur Général en 2011 au titre des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2010. Décidée par le Conseil d'Administration du 29 Mars 2011, cette indemnité a porté sur un montant net de 10.000 DT arrêté par un comité ad-hoc constitué à cet effet et réuni le 28 Avril 2011.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, se présentent comme suit (en DT) :

	Rémunérations dues (charges)			Passif au 31/12/2011
	Emoluments & avantages (Brut)	Indemnités fixes	Total Rémunérations	
Habib Montasser SFAR Président du Conseil d'Administration				
Total 2011	-	-	-	-
Chokri BEN AYED Directeur Général				
Total 2011	91 637	-	91 637	-

Les avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	P.C.A	D.G
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régime de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime de base	-	15 239
Régime complémentaire	-	4 349

P.C.A: Président du Conseil d'Administration

D.G: Directeur Général

Enfin, il y a lieu de signaler, que si le Directeur Général de la société cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, l'article 53 de la convention collective du personnel des banques, applicable à l'A.I.L, met à la charge de cette dernière le versement d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires

Par ailleurs, et en application de l'**article 202** du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que deux conventions conclues en 2011 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Première convention concernée :

- Administrateur concerné : Banque Tuniso-Koweitienne "B.T.K".
- Nature et objet : Crédit à moyen terme consenti à l'A.I.L, le 5 septembre 2011, pour la somme de 5.000.000 DT.
- Modalités : Remboursement du principal en 20 trimestrialités de 250.000 DT chacune. Le crédit produira au profit de la B.T.K des intérêts conventionnels au taux fixe de 5,5%. La BTK prélevait, en outre, une commission de gestion de 0,5% flat sur le montant total du prêt consenti à la date signature du contrat, soit 25.000 DT. Les intérêts conventionnels supportés en 2011, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 87.654 DT.

Deuxième convention concernée :

- Administrateur concerné : Banque Tuniso-Koweitienne "B.T.K".
- Nature et objet : Avenant au contrat de prêt, conclu le 29 août 2011, par lequel la B.T.K consent à l'A.I.L, une cote de facilité de caisse complémentaire de 4.500.000 DT portant ainsi le montant global de la ligne de financement, objet du contrat initial du 22 décembre 2008 tel que précisé et complété par celui en date du 13 mai 2009, à 14.500.000 DT. Le financement complémentaire est valable pour une durée de six mois à compter de l'accomplissement de toutes les formalités administratives et juridiques.
- Modalités : Toute somme avancée dans le cadre de ce financement complémentaire produisait au profit de la B.T.K intérêt au TMM majoré de 1,75 point l'an et de toutes commissions, impôts et taxes sans pour autant atteindre le taux d'intérêt excessif. La BTK prélevait, en outre, une commission de gestion de 0,5% flat sur le montant du financement complémentaire à la date signature de l'avenant, soit 22.500 DT.

Ces conventions, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 18 Octobre 2011, ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article **200 (nouveau)** du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

Tunis, le 27 Juin 2012

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

F.A.C

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Mohamed Neji HERGLI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest
-SODINO SICAR-**

Siège social : Av.Taieb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 juillet 2011. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr. Lotfi HAMMI.

<u>Etats financiers consolidés clos au 31 décembre 2011</u>			
(Exprimés en Dinars Tunisiens)			
ACTIFS			
DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2011	31/12/2010
ACTIFS NON COURANTS			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 845	1 845
MOINS AMORTISSEMENTS		-1 477	-1 199
		368	646
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A1	23 827 436	13 794 650
MOINS AMORTISSEMENTS		-497 688	-342 150
		23 329 748	13 452 500
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A2	24 472 024	19 561 324
MOINS PROVISIONS		-3 950 868	-2 524 560
		20 521 156	17 036 765
AUTRES ACTIFS NON COURANT		8 500	17 000
ACTIFS NON COURANTS		43 859 772	30 506 910
ACTIFS COURANTS			
C lient		11 000	
AUTRES ACTIFS COURANTS	A3	4 287 740	1 964 201
MOINS PROVISIONS		-7 115	-7 115
		4 280 625	1 957 086
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A4	13 883 796	22 159 490
MOINS PROVISIONS		-1 130 345	-395 716
		12 753 451	21 763 774
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A5	2 111 179	8 341 895
ACTIFS COURANTS		19 156 255	32 062 756
TOTAL DES ACTIFS		63 016 027	62 569 666

Etats financiers consolidés clos au 31 décembre 2011

(Exprimés en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2011	31/12/2010
CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT		48 000 000	48 000 000
ACTIONNAIRES CAPITAL NON APPELE		-12 000 000	-12 000 000
RESERVES	B1	702 506	699 506
RESULTATS REPOTES		-3 120 063	-1 868 963
Subvention d'investissement		2 324 804	1 039 477
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT RESULTAT		35 907 247	35 870 020
RESULTATS DE L'EXERCICE		-2 446 826	-1 307 345
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT AFFECTATION RESULTAT		33 460 422	34 562 675
Part des autres actionnaires		2 384 043	3 532 776
Total capitaux propres		35 844 465	38 095 451
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
FINANCEMENT 21-21		555 724	555 724
FINANCEMENT FOPRODI		9 412 190	6 543 190
FINANCEMENT RITI		45 885	45 885
FINANCEMENT BEI		271 582	271 582
FINANCEMENT IRADA		5 850 000	7 500 000
AVANCES SUR CESSION D'ACTIONS		266 787	237 787
Cautions récues		1 742 801	1 744 801
Provision pour risques et charges		9 699	9 699
Emprunt		3 700 000	
PASSIFS NON COURANTS	B2	21 854 668	16 908 667
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		3 350 349	849 607
AUTRES PASSIFS COURANTS	B3	1 370 549	6 272 491
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	B4	595 997	443 450
PASSIFS COURANTS		5 316 895	7 565 547
TOTAL DES PASSIFS		27 171 562	24 474 215
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASS		63 016 027	62 569 666

Etats financiers consolidés clos au 31 décembre 2011**(Exprimés en Dinars Tunisiens)**

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2011	31/12/10
REVENUS DES LOYERS		122 744	17 683
REVENUS DES PARTICIPATIONS		91 306	162 399
REVENUS DES PLACEMENTS		509 003	383 858
ETUDES ET PRESTAIONS DE SERVICES		86 416	139 812
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		0	
JETON DE PRESENCE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	C.1	809 469	805 143
CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES	C.2	-118 188	150 190
ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE	C.3	-139 405	174 356
CHARGES DU PERSONNEL	C.4	-630 808	492 813
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS	C.5	-2 325 253	1 277 437
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	C.6	-98 444	109 377
CHARGES D'EXPLOITATIONS		-3 312 098	2 204 174
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 502 629	-1 399 032
AUTRES GAINS ORDINAIRES	C.7	4 296	85 570
AUTRES PERTES ORDINAIRES		0	5
RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT		-2 498 333	-1 313 468
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-1 421	-1 070
RESULTAT DE L'ACT. ORDINAIRES APRES IMP.		-2 499 754	-1 314 537
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MOD COMP		-2 499 754	-1 314 537
Part des autres actionnaires dans le résultat		-52 928	-7 192
Résultat consolidé		-2 446 826	-1 307 345

Etats financiers consolidés clos au 31 décembre 2011**(Exprimés en Dinars Tunisiens)**

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2011	31/12/2010
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</i>			
Résultat net		-2 446 826	-1 307 345
Ajustements pour :			
-Part des minoritaire dans le résultat		-52 928	-7 192
- Amortissements et provisions		2 325 253	1 277 437
- Variation des Créances et autres actifs		-2 232 857	-1 469 222
- Variation des fournisseurs et autres dettes		2 950 119	1 945 900
- Variation autres actifs non courants			-25 500
- Reclassement Exigible BEI et FOPRODI (Principal)		2 723	15 184
-Reclassement IRADA			
- Plus values de cession des Immobilisations Corp. & Incorp.		143 992	
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		689 476	429 264
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles		-10 485 785	-9 809 870
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles			
Décassements provenant de l'acquisition financières			
* Participations		-5 089 500	-4 975 648
* Comptes courants associés		-372 500	-750 000
* Cautionnement			
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
* Participations		178 800	439 210
* Prêts 21-21			219
* Comptes courant associés		50 000	15 000
Variation des avances sur cession d'actions reçues		29 000	79 321
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		-15 689 985	-15 001 768
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>			
<i>Caution reçues</i>		-2 000	1 744 801
<i>Subventions</i>		245 767	2 079 038
Encaissement de la libération du capital			18 000 000
Emprunt		3 700 000	
reserves pour fonds social		3 000	4 050
Variation des placements courants		3 232 956	-8 806 067
Encaissements sur financement FOPRODI		2 882 000	2 324 400
Encaissements sur financement RITI			
Décaissement IRADA		-2 500 000	7 500 000
Encaissement IRADA		850 000	
Remboursement 21-21			-3 408
Décassements sur financement FOPRODI ET BEI		-7 761	-110 049
Variation des placements courants		365 237	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		8 769 200	22 732 764
VARIATION DE TRESORERIE		-6 231 309	8 160 260
Trésorerie début de l'exercice		8 341 895	181 636
Trésorerie Fin de l'exercice		2 110 587	8 341 895

Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2011

I Présentation du Groupe :

- 1- SODINO : La société mère, une société anonyme sous la forme d'une SICAR ayant pour activité la participation dans les projets à haut risque
- 2- SOPINO : La société filiale, une société anonyme ayant pour activité l'investissement dans la réalisation et l'aménagement des zones industriels

II - Détermination des intérêts du groupe:

- ✓ Intérêts du groupe dans SODINO = 100 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SODINO = 0 %.
- ✓ Intérêts du groupe dans SOPINO = 49,998 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SOPINO = 50,002 %.

III - Principes & système comptables

- Les états financiers consolidés, couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2009, sont exprimés en dinars tunisiens, tenus et présentés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et de l'arrêté du ministre des finances du 01 décembre 2003, portant approbation des normes comptables n°35, 36, 37, 38, et 39

V I- Modalités de consolidation

- La société SODINO, contrôlée exclusivement, est intégrée globalement.
- La société SOPINO, contrôlée exclusivement, est intégrée globalement.

V - Méthodes et règles d'évaluation**5.1 Respect des normes comptables Tunisiennes :**

Les états financiers du **GROUPE**, arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables Tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence n'existe entre les normes Tunisiennes et les principes comptables retenus par le GROUPE pour l'élaboration de ses états financiers.

IV. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'élaboration de ses états financiers au 31 décembre 2011, le GROUPE a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

En plus de l'adoption de la convention du coût historique, les principes résultant des **conventions comptables** prévues par le cadre conceptuel sont utilisés pour la préparation et la présentation des états financiers.

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes suivantes :

6.1- Immobilisations Incorporelles :

Les éléments incorporels du **GROUPE** qui constituent des éléments d'actifs sont ceux ayant un potentiel de générer des avantages économiques futurs au bénéfice du **GROUPE**.

Ils sont pris en compte aux états financiers conformément à la norme comptable N°6 et comprennent les logiciels informatiques dissociés du matériel et acquis pour l'usage interne.

Le facteur qui est pris en considération pour estimer la durée d'utilisation de ces immobilisations incorporelles est essentiellement l'effet de l'obsolescence.

Compte tenu de ce facteur, les logiciels ont été amortis sur une durée de 3 ans.

6.2- Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2011 sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable N°5.

Elles sont initialement évaluées à leur **coût d'acquisition**, en cas d'acquisition à titre onéreux, et à leur **coût de production** quant elles sont produites. Les immobilisations acquises à titre gratuit sont évaluées à leur **valeur vénale**.

La méthode d'amortissement adopté est l'**amortissement constant** (linéaire) qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilisation du bien. Les taux retenus sont les suivants :

- Construction :	2%
- Matériel Roulant :	20%
- Agencements, aménagements et installations :	10 % et 20%
- Equipements de bureau :	10%
- Matériel de Bureau :	10 % et 20%

6.3- Immobilisations financières :

Les immobilisations financières comportent les participations, les dépôts et cautionnements et les prêts à plus d'un an.

Les participations sont des placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

Les participations sont prises en compte et évaluées en respectant les dispositions de la norme comptable N°7. Ainsi, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A la date d'inventaire, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que procure la participation.

Pour cette estimation, les éléments suivants sont pris en considération : actif net, rentabilité et perspectives de rentabilité, perspectives de réalisation, conjoncture économique, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

La comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'usage fait apparaître des plus ou moins values.

Les plus-values ou moins-values dont il s'agit sont globales par catégories de titres de même nature et conférant les mêmes droits.

Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation. Aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

La société mère a signé avec l'Etat Tunisien plusieurs conventions de financement et de gestion des participations, notamment :

- le Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI » ;
- le Fonds de Promotion de l'Agriculture ;
- Le Fonds National de l'Emploi « 21-21 » ;
- le Fonds de l'Investissement dans la Technologie de l'Information « FITI » ;

Elle a, en outre, signé avec la Banque Européenne d'Investissement « B.E.I. » une convention de financement et de gestion de ligne de crédit destinée à financer une partie des investissements en fonds propres réalisés par les institutions agréées dans des entreprises Tunisiennes relevant des secteurs productifs et des services.

Les participations de la société mère, financées aussi bien sur fonds propres que sur lignes de crédits ou fonds spéciaux sont inscrits au nom de celle ci et par conséquent, figurent à l'actif des états financiers.

La contre partie des participations financées sur lignes de crédit ou fonds spéciaux est inscrite au passif des états financiers, parmi les passifs non courants.

Les provisions pour dépréciation des investissements financiers, constatées à la date du 31 décembre 2011, couvrent le risque de dépréciation inhérent aux participations du **GROUPE** financées sur fonds propres.

VII - Informations relatives au périmètre de consolidation

La sélection des sociétés consolidables s'effectue principalement sur la base du pourcentage de contrôle.

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe et toutes les entreprises sous influence notable.

- Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantages de ses activités.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsqu'une société dispose directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale au cinquième des droits de vote de cette société

Le groupe est constitué de :

A- la société SODINO dont le groupe y détient un pourcentage de contrôle de 100%.

B- la société SOPINO dont le groupe y détient un pourcentage de contrôle de 49,998%.

Note A.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2011	Consolidé 2010
	SODINO	SOPINO		
Terrains		3 215 627	3 215 627	3 215 627
Construction	318 008	2 336 921	2 654 929	2 611 761
Matériel de transport	231 915	45 970	277 885	277 885
Installations	33 505	49 486	82 991	79 510
Mobilier de bureau	41 874	2 051	43 925	43 924
Matériel de bureau	14 564	197	14 761	14 761
Matériel Informatique	57 786	1 177	58 963	47 577
Fourniture de bureau	3 859		3 859	3 859
Constructions en cours		17 401 219	17 401 219	6 334 994
Avance sur immobilisations en cours		73 278	73 278	1 164 753
TOTAUX	701 511	23 125 925	23 827 436	13 794 650

AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2011	Consolidé 2010
	SODINO	SOPINO		
Construction	37 631	157 381	195 012	95 935
Matériel de transport Agencements, aménagements	149 276	27 352	176 628	130 627
Installations	29047	5 084	34 131	31 021
Mobilier de bureau	33 185	816	34 001	31 112
Matériel de bureau	8897	197	9 094	8 199
Matériel Informatique	44837	126	44 963	41 397
Fourniture de bureau	3 859	0	3 859	3 859
TOTAUX	306 732	190 956	497 688	342 150

Note A.2-. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2011	Consolidé 2010
	SODINO	SOPINO		
Immobilisation financière à statut juridique particulier (IKDAM I)	250 000	0	250 000	250 000
Participation IKDAM gestion	99 900	0	99 900	99 900
Participation SODET	1 700	0	1 700	1 700
Participation CEFIC	1 000		1 000	1 000
CPG	25 000			
Participations	24142255	0	24 142 255	20 575 055
Prêts 21-21	556 218	0	556 218	556 218
Dépôts et cautionnements	928	0	928	928
Versement restant à effectuer/participations	-605 000	0	-605 000	-1 923 500
Caution		23	23	23
Valeur Brute	24 472 001	23	24 472 024	19 561 324
Provision / Participations	-3 950 867	0	-3 950 867	-2 524 559
TOTAUX	20 521 134	23	20 521 157	17 036 765

Note A.3-. AUTRES ACTIFS COURANTS

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2011	Consolidé 2010
	SODINO	SOPINO		
Prêt au personnel	88 726	34 133	122 859	83 304
Etat impôt et taxes	276 052	176 096	452 148	385 012
Débiteurs divers	41546	454 452	495 998	32 708
Charges constatés d'avance	5444	0	5 444	6 407
Produit à recevoir	-270	0	-270	34 156
Crédit de TVA	0	3 211 461	3 211 461	1 422 515
Autres		100	100	100
Valeur Brute	411 498	3 876 242	4 287 740	1 964 201
Provision	-7 115	0	-7 115	-7 115
TOTAUX	404 383	3 876 242	4 280 625	1 957 087

Note A.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2011	Consolidé 2010
	SODINO	SOPINO		
Titres cotés en bourse	939 253	0	939 253	939 253
Placements financiers	10701247	0	10 701 247	13 920 319
Intérêts courus sur placements	48347	0	48 347	62 231
Compte courants	1 883 200	0	1 883 200	6 560 700
Placement SICAV	0	311 749	311 749	676 987
Valeur Brute	13 572 047	311 749	13 883 796	22 159 490
Provision / Titres de placement	-212595	0	-212 595	-207 216
Provision sur compte courant associé	0		0	
Provision / CCA	-917 750	0	-917 750	-188 500
TOTAUX	12 441 702	311 749	12 753 451	21 763 774

Note A5 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2011	Consolidé 2010
	SODINO	SOPINO		
Universelle de bourse	360	0	360	36
Chèques à encaisser	0	0	0	3 737
Banques	2110819	0	2 110 819	8 338 122
TOTAUX	2 111 179	0	2 111 179	8 341 895

Note B1 Réserve

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2011	Consolidé 2010
	SODINO	SOPINO		
Réserve légale	49089	435	49 524	49 524
Réserves ordinaires	573698	0	573 698	573 698
Réserve pourfonds social	79 284	0	79 284	76 284
Réserve				
TOTAUX	702 071	435	702 506	699 506

Note B.2- PASSIFS NON COURANTS

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2011	Consolidé 2010
	SODINO	SOPINO		
Financement 21-21	555 724	0	555 724	555 724
Financement FOPRODI	9 412 190	0	9 412 190	6 543 190
Emprunt BEI	271 582	0	271 582	271 582
Avances sur cession d'actions	266 787	0	266 787	237 787
Financement IRADA Kef	2925000		2 925 000	3 750 000
Financement IRADA Jendouba	2925000		2 925 000	3 750 000
Financement RITI	45 885	0	45 885	45 885
Cautions recues		1 742 801	1 742 801	1 744 801
Provision pour risque et charge		9 698	9 698	9 698
Emprunt		3 700 000	3 700 000	
TOTAUX	16 402 168	5 452 499	21 854 667	16 908 667

Note B3 - AUTRES PASSIFS COURANTS

DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2011	Consolidé 2010
	SODINO	SOPINO		
Produits constaté d'avance		1 084 558	1 084 558	1 081 005
Personnel Charges à payer	75 257	14 097	89 354	58 999
Provision pour Congés Payés	36 700	0	36 700	27 944
Etat Impôts et Taxes	47338	18 751	66 089	47 780
CNSS et CNRPS & Ass. Groupe	38876	4 901	43 777	40 528
Créditeurs divers	1 991	0	1 991	1 951
Compte de régularisation Passif / Fonds	9298	0	9 298	8 846
Compte d'attente	98	0	98	98
Charge à payer	0	8 465	8 465	5 340
Intérêt couru et non échus		30 220	30 220	
Compte courant associés		0	0	5 000 000
TOTAUX	209 558	1 160 991	1 370 549	6 272 491

Note B.4- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS				
DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2011	Consolidé 2010
	SODINO	SOPINO		
<i>Exigible BEI</i>	435689	0	435 689	435 689
<i>Exigible FOPRODI</i>	15 723	0	15 723	7 761
<i>Exigible IRADA</i>	143 992	0	143 992	
<i>Banque</i>	0	593	593	
TOTAL	595 404	593	595 997	443 450

Note C.1-. REVENUS				
DESIGNATION	MONTANTS		Consolidé 2011	Consolidé 2010
	SODINO	SOPINO		
Revenus des Participations	91 306	0	91 306	162 399
Plus Values sur cessions d'actions	84 306	0	84 306	152 699
Jetons de présence	7000	0	7 000	9 700
Revenus des Placements et opérations financière	416 766	92 237	509 003	485 249
Produits des Billets de trésorerie				
Produits Bons de trésor				
Produits Bons de trésor court terme	0	0	0	0
Produits Comptes à terme	91196	0	91 196	152 928
Plus value/titre Sicav	43452	0	43 452	15 666
Produit certificat de depot	138958			
Plus value/CCA	29 424	0	29 424	795
Dividendes des titres de placement	100 021	92 237	192 258	286 062
Plus values sur titres de placement	1	0	1	24 314
Produits comptes de placement	0	0	0	0
Produits BTC				
Intérêts créditeurs	12 147	0	12 147	4 322
Produits des prêts 21-21	0	0	0	
Produits fonds social	1439	0	1 439	1 163
Plus value sur titre SICAV IRADA	128			
Etudes et prestations de services	86 416	122 744	86 416	139 812
Revenus conventions d'assistance	40 690	0	40 690	60 630
Commissions sur projets financés	45 726			
FOPRODI		0	45 726	79 182
Loyer		122 744	122 744	17 683
Autres Produits D'exploitation	0	0	0	0
TOTAUX	594 488	337 726	809 470	805 143

Note C.2-. CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES				
DESIGNATION	Montants		Consolidé 2011	Consolidé 2010
	SODINO	SOPINO		
Opérations sur titres	40 970	40 422	81 392	148 251
Frais sur titres de placement	11 253	0	11 253	6 933
Pertes sur cession titres de placement	30 022	40 422	70 444	141 318
Frais / titres de participation	0	0	0	0
Récupération frais / titres de participation	-1734	0	-1 734	0
Récupération assurances auto	-670	0	-670	0
Moins value / réévaluation des placement	2099			
Services bancaires	3 145	33 651	36 796	1 940
Commissions bancaires	2 964	0	2 964	1 293
Intérêts des comptes courants	181	0	181	390
Intérêt sur emprunt		33 651		
TOTAUX	44 115	74 073	118 188	150 190

Note C.3- ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS

DESIGNATION	Montants		Consolidé 2011	Consolidé 2010
	SODINO	SOPINO		
Achats non stockés de fournitures	2967	312	3 279	8 552
Journaux, revues et documentation	232	0	232	356
Achat carburant	21 412	3 194	24 606	26 923
Loyers et charges locatives	10 055	0	10 055	12 671
Entretiens et réparations	11087	0	11 087	10 452
Assurances	8415	0	8 415	7 197
Honoraires & Services extérieurs	19 721	0	19 721	27 441
Publicités et relations publiques	4193	0	4 193	25 182
Déplacements, Missions et Réceptions	13 569	0	13 569	13 785
Frais postaux et de télécommunication	23 455	0	23 455	25 011
Etudes recherches et services extérieurs	14513	0	14 513	
Achats Divers	639	0	639	12 661
Eau et électricité	3641	0	3 641	765
Don	2000		2 000	3 360
TOTAUX	135 899	3 506	139 405	174 356

Note C.4- CHARGES DU PERSONNEL

DESIGNATION	Montants		Consolidé 2011	Consolidé 2010
	SODINO	SOPINO		
Salaires et compléments de salaires	288 172	71 726	359 898	249 436
Primes et gratifications	170780	0	170 780	154 725
Congés payés	-892	2 857	1 965	16 162
Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	75 666	11 983	87 649	64 616
Assurance Groupe	10514	0	10 514	7 872
TOTAUX	544 240	86 567	630 808	492 813

Note C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS				
DESIGNATION	Montants		Consolidé 2011	Consolidé 2010
	SODINO	SOPINO		
Dotations aux amortissements	59 884	104 433	164 317	139 734
Résorption des Charges répartir	8500	0	8 500	14 482
Amortissement des immobilisations	51 384	104 433	155 817	125 251
Dotations aux Provisions	2 160 936	0	2 160 936	1 137 703
Provision sur autres actifs courants				
Provisions sur titres de participation	1 433 508	0	1 433 508	941 850
Provisions sur titres de placement	5 378	0	5 378	77 950
Provision compte courant associé	729 250		729 250	118 500
Reprise / Provision sur titres de participation	0	0	0	0
Reprise / Provision sur titres de placement	-7 200	0	-7 200	-10 296
Provision pour risques et cahrges		0	0	9 699
TOTAUX	2 220 820	104 433	2 325 253	1 277 437

Note C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

DESIGNATION	Montants		Consolidé 2011	Consolidé 2010
	SODINO	SOPINO		
Entretien et réparation	0	3 023	3 023	710
Loyer		0	0	0
Frais de déplacement		5 765	5 765	0
Publicité, publication, relation publique	0	182	182	82
Frais postaux	0	1 491	1 491	1 433
Commission bancaire	0	21 182	21 182	126
Jetons de présence	24375	8 750	33 125	72 250
T.F.P	9080	695	9 775	7 642
FOPROLOS	4441	695	5 136	4 068
T.C.L	205	88	293	135
Droits de timbre et d'enregistrement	2225	615	2 840	5 865
Taxes sur les véhicules	1800	360	2 160	1 840
Pénalités de retard	248	0	248	0
Assurance	0	878	878	839
Réception	0	2 028	2 028	5 615
Honoraires	0	5 515	5 515	4 344
Autres services extérieur	0	4 803	4 803	4 427
TOTAUX	42 374	56 070	98 444	109 377

Note C.7- AUTRES GAINS ORDINAIRES

DESIGNATION	Montants		Consolidé 2011	Consolidé 2010
	SODINO	SOPINO		
Pénalité sur loyer		1 625	1 625	0
Intérêt sur prêt		40	40	0
Produit ordinaire	131		131	0
Produit sur cession des immobilisations		0	0	85005
Quote part subvention		2 658	2 658	563
Différence de règlement			0	2
Pénalité de retard		-159	-159	0
TOTAUX	131	4 165	4 296	85 570

**RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU
31 DECEMBRE 2011**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE SODINO,

En exécution du mandat de Commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné les états financiers consolidés ci-joints, du groupe de la société SODINO, arrêtés au 31 Décembre 2011 ainsi que les documents annexes.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de votre Société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre audit en accord avec les normes généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure si les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend généralement la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

01- APPRECIATION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Nous avons procédé à l'évaluation du système de contrôle interne et nous n'avons relevé aucune défaillance particulière susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

02- OPINIONS SUR LES ETATS FINANCIERS

A notre avis, les états financiers ci-joints et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine du groupe ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

Tunis le, 2 Juillet 2012

**P/CEGAUDIT
HAMMI LOTFI**